

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 27 MAI 2020

- Présidence :** M. Florian Berset
- Conseil général :** 47 Conseillers généraux sont présents (*selon liste des présences annexée*)
- Excusés :** MM. Domenico Facciuto et Serge Roubaty, Mme Bernadette Widder
- Conseil communal :** Mme Diana Carbonnier MM Jean-François Charrière, Roger Berset, Dominique Ayer, Jacques Crausaz, Yves Rumo, Fabien Schafer et Philippe Reynaud
- Excusée :** Mme Paola Ghielmini Krayenbühl

Il est 19h30 quand le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance. Il remercie ses collègues du Bureau, l'administration communale et le service technique pour leur soutien dans l'organisation de cette séance quelque peu particulière.

La séance a été convoquée conformément aux articles 34 et 38 de la loi sur les communes (LCo) :

- par convocation personnelle le 11 mai 2020 ;
- par insertion dans la Feuille officielle no 20 du 15 mai 2020 ;
- par avis au pilier public et sur le site Internet de la commune de Gibloux

Tous les documents ont été transmis à chacune et chacun, ils étaient également disponibles sur le site Internet [www.commune-gibloux.ch](http://www.commune-gibloux.ch) et au secrétariat général. Il n'y aura pas de lecture complète des messages, sauf demande ou nécessité expresse formulée par un membre du Conseil général.

Il informe que les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Les règles de récusation sont rappelées, personne n'est concernée par un dossier.

Il souhaite la bienvenue à Mme Yasmine Macheret, nouvelle conseillère générale pour le cercle de Vuisternens-en-Ogoz.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal des séances des 2 et 3 décembre 2019
2. Rapport de gestion 2019 de la commune de Gibloux – information
3. Approbation des comptes 2019 de la commune de Gibloux
  - 3.1 *Comptes de fonctionnement*
  - 3.2 *Comptes des investissements*
4. Rapport de gestion 2019 du Home médicalisé du Gibloux – information
5. Approbation des comptes 2019 du Home médicalisé du Gibloux

- 5.1 *Comptes de fonctionnement*
- 5.2 *Comptes des investissements*
- 6. *Projet de construction d'un immeuble d'appartements protégés à Farvagny-le-Grand*
  - 6.1 *Approbation de la création d'une fondation appelée « Fondation Pra Bastian »*
  - 6.2 *Cession du droit de construire à la fondation sous la forme d'une surface de plancher de 814 m2, propriété de la commune sur le PAD Pra Bastian*
  - 6.3. *Budgets d'investissements – décisions spéciales*
    - 6.3.1 *prise en charge de la moitié des frais d'équipement du terrain*
    - 6.3.2 *prise en charge de la moitié du capital initial de la fondation*
- 7. *Projet de réalisation de vestiaires au terrain de football de Rossens*
  - 7.1 *Budget d'investissement – décision spéciale – construction de vestiaires et de leurs locaux annexes*
  - 7.2 *Cautonnement en faveur du FC Bas-Gibloux pour la réalisation d'une buvette*
  - 7.3 *Délégation de compétence au Conseil communal pour conclure un contrat de droit de superficie*
- 8. *Décision spéciale d'investissement*
  - 8.1 *Rossens – crédit d'étude pour l'extension de l'école de Rossens*
- 9. *Adoption des statuts de la nouvelle Association de communes du bassin versant de la Glâne et de la Neirigue (ABVGN)*
- 10. *Réponse du Conseil communal à la proposition de M. Didier Gobet, Farvagny, à titre personnel, demandant de prendre les mesures responsables au niveau des transports (10 avril 2019)*
- 11. *Proposition selon l'art. 47 du Règlement du Conseil général (RCG) de M. Gilles Barras, Farvagny, à titre personnel, concernant le règlement relatif à la détention et l'imposition des chiens*
- 12. *Proposition selon l'art. 47 du Règlement du Conseil général (RCG) de M. Julien Gremaud, Farvagny, à titre personnel, demandant au Conseil communal la préparation d'un dossier de projet de terrain synthétique de football sis sur la Commune de Gibloux*
- 13. *Proposition selon l'art. 47 du Règlement du Conseil général (RCG) de MM Julien Gremaud, Serge Roubaty, Florian Berset et Mmes Catherine Perritaz, Danielle Baechler, Catherine Ducrest, concernant la création d'un « Prix pour l'environnement »*
- 14. *Proposition d'une « Commission sondage »*
  - 14.1 *Création d'une Commission*
  - 14.2 *Nombre de membres*
  - 14.3 *Election des membres*
- 15. *Elections*
  - 15.1 *Election à la présidence*
  - 15.2 *Election à la vice-présidence*
- 16. *Informations du Bureau*
- 17. *Informations du Conseil communal*
- 18. *Divers*

Aucune autre remarque n'est apportée à cet ordre du jour.

### **1. Approbation du procès-verbal des séances des 2 et 3 décembre 2019**

Aucune remarque n'est apportée sur le procès-verbal des séances des 2 et 3 décembre 2019.

#### ***Décision :***

Acceptez-vous le procès-verbal des séances des 2 et 3 décembre 2019 ?

**Le procès-verbal des séances des 2 et 3 décembre 2019 est approuvé à la majorité évidente.**

### **2. Rapport de gestion 2019 de la commune de Gibloux – information**

Le président adresse ses remerciements au Conseil communal pour la préparation de ce document. Il informe que le rapport ne sera pas voté et passe la parole à M. Jean-François Charrière.

M. Jean-François Charrière

Il n'a pas de commentaire à donner et reste à l'écoute des questions.

#### ***Discussion :***

Aucune.

### **3. Approbation des comptes 2019 de la commune de Gibloux**

#### ***Présentation du dossier par M. Jacques Crausaz :***

Les comptes 2019 sont conformes aux années précédentes et sont excellents. Il s'agit d'une bonne nouvelle dans le contexte d'une crise économique que l'on nous annonce sévère en conséquence de la crise sanitaire du Coronavirus.

La bonne santé des finances communales, nous la devons à l'ensemble de nos contribuables qui assume un taux fiscal relativement élevé, à la conjoncture économique très bonne pour la commune, au respect d'un budget communal que l'on peut qualifier de raisonnable par tous les responsables, au travail sérieux et professionnel du service des finances et aux conseils avisés de la commission financière.

Le message transmis avec la convocation à cette séance résume pour l'essentiel les chiffres généraux, les récapitulatifs et les analyses par chapitre et par nature.

Il est demandé d'excuser le « bug » de l'imprimeur sur certains documents où le recto verso n'est pas au mieux.

Le ménage communal est un chiffre d'affaire de 48 millions pour le fonctionnement qui fait ressortir un modeste bénéfice, après déduction des provisions et des attributions aux réserves pour près de 3 millions.

Le compte des investissements un peu inhabituel boucle avec un excédent de produits de CHF 745'000.-, résultat dû un programme d'investissement qui a pris du retard.

Une situation financière réjouissante d'année en année particulièrement en matière de l'endettement net par habitant.

La dette bancaire diminue régulièrement de plus d'un million par année malgré un programme d'investissement soutenu. Dans la situation actuelle et sur la base des travaux en cours pour l'établissement du plan financier 2021-2025, la dette bancaire devrait passer de 40 millions à 33 millions en 2025.

### 3.1 Comptes de fonctionnement

Les charges nettes se montent à environ 33 millions, montant inférieur de près de CHF 400'000.- par rapport au budget. Elles ont augmenté de 1,4% depuis fin 2018.

L'excédent de produits brut est lui de 3 millions environ et après attribution de près de 2 millions aux réserves pour investissement et des constitutions de réserves spéciales pour 1 million, l'excédent net se monte à CHF 722.-.

L'évolution brute du produit est en progression mais conforme aux résultats des années précédentes. La dette étant sous contrôle, une baisse de la fiscalité devra être envisagée.

Les recettes fiscales montrent un excédent global de 2 millions par rapport au budget, essentiellement sur les personnes physiques. Il ressort aussi un excédent de recettes des impôts immobiliers ainsi que des impôts sur les mutations avec un très grand excédent de 1,4 millions. Par contre, les gains immobiliers et plus-values sont un peu moins élevés par rapport au budget.

L'évolution sur les impôts ordinaires et recettes fiscales sont régulières depuis 2009 (avec les anciennes communes), elle augmente à peu près de CHF 600'000.- par année. Il est temps maintenant de penser à une baisse de la fiscalité.

Un mot encore sur les provisions spéciales :

Concernant l'assainissement de la Caisse de pension du personnel de l'état, il ressort du bon résultat de 2019 qui a permis de compléter la provision pour couvrir l'ensemble des frais uniques d'assainissement.

Enfin il est aussi proposé de renoncer pour cette année à la facturation de l'impôt sur les appareils de distribution. Il s'agit d'une modeste mesure en faveur des commerçants qui ont rendu des services en cette période de confinement en mettant à disposition des appareils de distribution automatique. Cette mesure coûte environ CHF 1'900.-.

#### **Rapport de la commission financière :**

M. Philippe Yerly, président

*« Pour rappel, selon la loi sur les communes, art. 98 un organe de révision est en charge du contrôle des comptes de la commune. Il fournit un rapport au conseil communal et à la commission financière un rapport écrit sur le résultat de sa vérification. La commission financière prend position et émet ses commentaires sur le rapport de l'organe de révision et les comptes à l'intention du Conseil Général. Une séance a eu lieu le 23 avril 2020 avec une représentation du Conseil communal et le responsable des finances, le représentant de l'organe de révision et de la commission financière pour une présentation des comptes et du rapport de révision.*

*Le rapport de l'organe de révision de la société FIDUSERVICE SA daté du 29 avril ne comporte pas de remarques ou de réserves concernant les comptes de l'exercice 2019. Il confirme que selon leur appréciation, ces comptes sont conformes aux dispositions légales de droit public en matière de tenue des comptes communaux. L'organe de révision recommande ainsi au conseil général d'approuver les comptes qui sont soumis.*

*En ce qui concerne les charges, la commission financière constate que le budget a, de manière générale, été bien respecté, les produits ont quant à eux été meilleurs qu'attendus. On relève toutefois un écart important dans les pertes sur débiteurs (CHF 208'067.17 contre CHF 100'000.- au budget).*

*Une première réserve de 1 million a été constituée, la moitié est affectée pour faire face aux incidences financières du changement de loi sur la caisse de prévoyance et l'autre moitié pour les impacts financiers liés à la crise du COVID 19.*

*Malgré des amortissements supplémentaires pour près de 3 millions et une réserve supplémentaire de 2 millions (1,7 millions pour les infrastructures et CHF 300'000.- non affectés) ; l'exercice boucle avec un léger bénéfice.*

*La commission financière prend acte du résultat de cet exercice qui boucle avec un excédent de recettes de CHF 722.75 tout en notant que le bénéfice réel hors attributions aux réserves est de plus de Fr. 3 millions alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 55'288.-.*

*On constate ainsi que le Conseil Communal a à nouveau privilégié la mise en réserve de ce résultat positif plutôt que la comptabilisation d'amortissements supplémentaires, la mise en place des normes MCH 2 ne devrait plus permettre ce genre de pratique.*

*Ainsi, sur la base de ces commentaires et du rapport de l'organe de révision, la commission financière propose d'accepter les comptes de fonctionnement tels que présentés. »*

**Discussion :**

M. Jacques Crausaz

Il remercie la commission financière pour sa collaboration et son préavis. Faisant mention du paragraphe qui mentionne « *On constate ainsi que le Conseil Communal a à nouveau privilégié la mise en réserve de ce résultat positif plutôt que la comptabilisation d'amortissements supplémentaires, la mise en place des normes MCH 2 ne devrait plus permettre ce genre de pratique.* »

Il souligne que le Conseil communal propose depuis 2019 des amortissements supplémentaires de CHF 3'135'875.70, M. Crausaz ne comprend de ce fait pas ce commentaire.

Concernant le commentaire « *MCH 2 ne devrait plus permettre ce genre de pratique* », M. Crausaz cherche en vain le lien entre cette pratique et MCH2. Il condamne avec fermeté la formule « genre de pratique » un peu limite à l'égard du Conseil communal qui sous-entend qu'il s'agirait d'une pratique contestable alors qu'elle est validée par l'organe de révision et le service des communes qui est l'autorité de surveillance.

Questions générales :

M. Michel Brunisholz pour le cercle de Le Glèbe

Pour le traitement du personnel administratif, il est constaté des différences assez flagrantes entre les comptes et les budgets, notamment pour l'aménagement du territoire, le bâtiment de Rueyres-st-Laurent.

Le cercle souhaite que le Conseil communal mette en place rapidement le programme informatif afin d'avoir des chiffres réels.

Discussion chapitre par chapitre :

*Chapitre 0, administration*

M. Michel Brunisholz pour le cercle de Le Glèbe

Compte 021.318.61 mandat externe, frais d'avocat :

Le cercle souhaite avoir des précisions quant aux trois dossiers concernés.

M. Jean-François Charrière

Un dossier concerne la contestation par un agriculteur de la vente d'un domaine par l'ancienne commune de Le Glèbe. Cette affaire est maintenant terminée, la commune devrait recevoir en retour une partie de l'argent dépensé.

Un autre dossier concerne les inondations à la route des Biches afin de régler les différends avec certains riverains.

Le dernier dossier concerne une contestation d'un agriculteur lors de la mise en affermage de l'alpage de la Vuisterna.

#### *Chapitre 6, transports et communications*

M. Michel Brunisholz pour le cercle de Le Glèbe

Compte 620.313.20, protection hivernale, achat de sel :

Le cercle constate un dépassement de budget de CHF 15'000.- et souhaite savoir qui contrôle l'achat du sel s'il est bien utilisé pour nos routes communales.

M. Roger Berset

La commune travaille avec deux entrepreneurs sur une base de confiance et si un contrôle devait être effectué, la confiance disparaîtrait.

Ces entrepreneurs utilisent notre sel pour nos routes communales.

L'augmentation concerne des factures de 2018 payées en 2019. Pour rappel, en automne de chaque année, un montant forfaitaire est versé aux entreprises de déneigement. Pour l'hiver 2019-2020, avec le montant forfaitaire versé en octobre 2019, il y a encore du crédit pour 2020 du fait que l'hiver 2019-2020 a été doux.

#### *Chapitre 7, protection et aménagement de l'environnement*

M. Michel Brunisholz pour le cercle de Le Glèbe

Compte 720, gestion des déchets

La couverture des taxes pour les déchets est de 86%, elle doit être au minimum de 70%. Par contre la taxe de base couvre 53% et la taxe proportionnelle (taxe au sac) ne couvre que 47%. Dans le règlement des déchets, il est écrit à l'article 15 que la taxe proportionnelle doit couvrir au minimum 50%. Il est demandé au Conseil communal d'étudier la question de baisser la taxe de base pour être conforme à notre règlement déchets.

#### **Décision :**

Approuvez-vous les comptes de fonctionnement 2019 de la commune de Gibloux faisant ressortir un bénéfice de CHF 722.76?

**Les comptes de fonctionnement 2019 de la commune de Gibloux sont approuvés à l'unanimité.**

#### *3.2 Comptes des investissements*

Le compte des investissements 2019 donne un résultat très inhabituel avec un excédent de produits de CHF 745'000.-. Cela est dû notamment au retard dans les projets d'investissement pour environ 5,5 millions mais aussi pour un montant seulement de 1,6 millions de recette inférieur au budget.

Concernant les décomptes finaux, 19 projets sont terminés pour une charge nette de 12 millions pour une économie par rapport aux crédits votés de près de 1 million, soit 8%.

Deux projets considérés comme terminés en 2019 auront un décompte final révisé fin 2020, il s'agit de l'arrêt de bus de Posat et la réfection de la route du Centre à Corpataux.

**Rapport de la commission financière :**

M. Philippe Yerly, président

*« Les comptes d'investissement bouclent avec un excédent de produits nets de CHF 744'976.40 alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 3'133'300.-. Les écarts entre le budget et les comptes varient fortement sur la période législative ce qui signifie que les investissements ne peuvent se réaliser dans les délais prévus. Le prochain budget devra tenir compte de cette problématique.*

**Bilan**

*L'analyse des indicateurs de la Conférence des Autorités cantonales de surveillance des finances communales nous montre que les indicateurs sont, de manière générale, favorables pour notre commune, principalement liés aux intérêts dont les taux sont particulièrement bas. La commission financière se plaît à relever que l'endettement par habitant est en nette amélioration. La quotité d'investissement est quant à elle jugée faible comme cela a été relevé plus avant.*

*La commission financière propose d'accepter les comptes d'investissement 2019 tels que présentés. »*

**Discussion :**

M. Dominique Castella pour une majorité du cercle de Rossens

Le cercle de Rossens est surpris du manque de progrès pour cette année encore dans l'exécution du programme d'investissements. Il propose au Conseil Communal de ne plus soumettre que des nouveaux objets d'investissement qui soient critiques et urgents, et ce jusqu'à ce que le Conseil Communal puisse proposer des mesures pour régler ces problèmes d'efficacité d'exécution et de mise en œuvre.

**Décision :**

Approuvez-vous les comptes d'investissements 2019 de la commune de Gibloux faisant ressortir un excédent de produits de CHF 744'976.40 ?

**Les comptes d'investissements 2019 de la commune de Gibloux sont approuvés à la majorité évidente.**

Avant de passer au point 4 de l'ordre du jour, le président adresse, au nom du Conseil général, à la directrice et à l'ensemble du personnel du Home médicalisé du Gibloux sa gratitude et sa reconnaissance pour le travail effectué auprès de nos aînés tout au long de l'année, et tout particulièrement durant la période que nous venons de vivre.

**4. Rapport de gestion 2019 du home médicalisé du Gibloux – information**

Le président adresse ses remerciements à la directrice du home et au comité de direction pour la préparation de ce document. Il informe que le rapport ne sera pas voté et passe la parole à Mme Diana Carbonnier.

Mme Diana Carbonnier

Elle n'a pas de commentaire à donner et reste à l'écoute des questions.

**Discussion :**

Aucune.

**5. Approbation des comptes 2019 du Home médicalisé du Gibloux**

**Présentation du dossier par Mme Diana Carbonnier :**

*5.1 Comptes de fonctionnement*

L'augmentation des salaires est due à l'octroi d'un palier supplémentaire mais aussi au fait que la dotation en personnel soignant est liée et varie en fonction du niveau de dépendance des résidents.

Secteur des soins :

Une somme de près de CHF 12'000.- est attribuée à la réserve.

Secteur hôtellerie :

Un bénéfice conséquent de près de CHF 646'000.- qui relève des taxes journalières et des taxes d'exploitation et des recettes reçues. Le comité réfléchit toujours aux mesures tendant à une amélioration des conditions de vie pour les résidents.

Au vu de la situation de crise due au Covid-19, il est quand même judicieux de continuer à constituer une réserve.

Quelques informations sur ce qui s'est passé durant cette période de Covid-19 :

- 11 résidents reconnus positifs, 7 sont décédés ;
- 5 personnes, membres du personnel, confirmés positifs, 7 personnes mises en quarantaine ;
- dès le 4 mai 2020 plus eu de cas positif ;
- dès le 9 mai la visite des familles est autorisée sous certaines conditions sanitaires ;
- dès le 18 mai début du confinement léger ;
- dès le 2 juin, visites à nouveau possible en chambre selon directives établies par le home ;
- dès le 22 juin, résidents pourront à nouveau sortir librement du home ;
- dès le 1<sup>er</sup> juillet, réouverture du foyer de jour.

**Rapport de la commission financière :**

M. Philippe Yerly, président

*« Le rapport de l'organe de révision de la société FIDUSERVICE SA est daté du 29 avril 2020 et ne comporte pas de remarques ou de réserves concernant les comptes de l'exercice 2019. Ce rapport confirme que les comptes sont conformes aux dispositions légales de droit public en matière de tenue des comptes.*

*Les comptes du secteur des soins sont équilibrés après l'attribution de CHF 11'968.35 à la réserve d'exploitation. Le secteur hôtellerie présente un bénéfice d'exploitation de CHF 646'327.98 qui a été attribué à la réserve. L'organe de révision recommande ainsi au conseil général d'approuver les comptes qui vous sont soumis.*

*La commission financière prend acte des comptes de cet exercice qui boucle avec un résultat équilibré après attribution aux réserves. La santé financière du home agrandi se confirme sous réserve des effets en 2020 de la crise COVID 19.*

*Sur la base de ces commentaires et sur la base du rapport de l'organe de révision, nous proposons d'accepter les comptes 2019 tels que présentés. »*

**Discussion :**

Aucune.

**Décision :**

Approuvez-vous les comptes de fonctionnement 2019 du home médicalisé du Gibloux tels que présentés ?

**Les comptes de fonctionnement 2019 du home médicalisé du Gibloux sont approuvés à l'unanimité.**

*5.2 Comptes des investissements*

Il n'y a rien de particulier suite au message transmis avec la convocation si ce n'est de rappeler que dans la pratique seul les projets dont la charge est plus de CHF 5'000.- sont prévus au budget des investissements.

Les projets non pris en charge par la CODEMS se rapportent notamment au changement des ordinateurs de l'administration.

Il a aussi été décidé de reporter les investissements prévus en 2019 sur 2020 en raison de l'arrivée du nouveau chef infirmier.

**Rapport de la commission financière :**

M. Philippe Yerly, président

*« Les comptes d'investissement présentent des charges pour un total modeste de Fr. 68'129.55 alors que le budget prévoyait une dépense de CHF 112'000.- . Il n'y a pas eu les investissements prévus dans l'équipement des chambres (matelas, etc.). Les investissements non CODEMS ont été amortis durant le même exercice.*

*Sur la base du rapport de l'organe de révision, nous proposons d'accepter les comptes 2019 tels que présentés. »*

**Discussion :**

Aucune.

**Décision :**

Approuvez-vous les comptes des investissements 2019 du home médicalisé du Gibloux faisant ressortir un excédent de charge de CHF 68'129.55 ?

**Les comptes des investissements 2019 du home médicalisé du Gibloux sont approuvés à l'unanimité.**

**6. Projet de construction d'un immeuble d'appartements protégés à Farvagny-le-Grand**

Le Président rappelle que ce point comprend quatre votes puis un vote global selon l'art. 44 du règlement du Conseil général.

**Présentation du dossier par M. Jacques Crausaz :**

Il adresse ses remerciements aux personnes ayant assisté à la séance d'information.

L'intérêt de promouvoir ce type d'hébergement pour des aînés faiblement dépendant est de disposer d'une structure entre la résidence sans service et le home médicalisé qui n'est plus à démontrer.

Les constructions de ce type qui ont été réalisées répondent à des attentes dans ce domaine. Elles ont souvent reçu un appui concret des collectivités publiques et n'ont eu aucune peine à être louées. Le projet qui nous occupe est un projet privé auquel le Conseil communal veut donner un coup de pouce initial pour le financement. Une manière pour l'autorité communale de donner un signal pour que d'autres se lancent dans de tels projets.

Contribuer à ce projet est une occasion formidable et sans doute unique de valoriser le droit de construire dont la commune dispose dans ce secteur. Afin de garantir que l'aide communale reste affectée à ce but d'appartements protégés, il est proposé d'en confier la réalisation à une fondation. Afin de clarifier les règles imposées à cette fondation, il est mis à disposition du Conseil général le projet des statuts de cette fondation.

Les buts de la fondation sont clairs conformément à l'article 2, chiffre 1. Les statuts précisent aussi à l'article 3, chiffre 3 : la fondation est d'utilité publique, ne poursuit pas de but lucratif commercial et ne vise pas de bénéfice. Et à son article 8, chiffre 4 : l'activité des membres du conseil de fondation est bénévole.

Dans l'attente de la décision du Conseil général et surtout en l'absence de l'existence de la fondation auxquelles est venue s'ajouter les difficultés de rencontre due à la crise sanitaire, les contacts avec les sources de financement possible sont restés informelles.

Par contre, les contacts pris avec le service cantonal du logement laissent espérer une possible aide fédérale pour cette réalisation. Pour obtenir cette aide, le service du logement pose des conditions dans la rédaction des statuts à savoir :

- l'ajout d'un article qui fixe les principes applicables à la location ;
- l'ajout d'un article précisant l'inaliénabilité des terrains, des immeubles et des logements ;
- la modification de l'article 14, al. 2 : si la fondation venait à se dissoudre, le solde qui pourrait résulter de la vente de l'immeuble reviendrait au Home médicalisé du Gibloux à Farvagny-le-Grand et non à la commune comme mentionné initialement.

#### **Rapport de la commission financière :**

M. Philippe Yerly, président

*« La commission financière a examiné cet objet. Elle comprend que le mode de vie de la société actuelle implique qu'une solution intermédiaire entre le maintien à domicile et le placement dans un établissement médicalisé doit être créée.*

*Cette structure étant gérée par une fondation, outre la cession de 814 m<sup>2</sup> de terrain sous forme de droit de construire l'implication financière de la commune est limitée à CHF120'000.-.*

*La commission financière estime qu'une telle fondation ne devrait pas impliquer la commune mais rester du domaine privé. En outre il est regrettable qu'une étude des besoins ne figure pas dans le dossier car un sous-dimensionnement aurait une implication financière future importante.*

*S'engager dans une telle fondation en tant que membre fondateur n'est pas sans incidence financière pour la commune en cas de problèmes de gestion futurs.*

*En conséquence la commission financière, bien que favorable à cette idée et consciente que la commune doit investir pour ses citoyens âgés et peut se le permettre, ne peut cautionner le projet tel que présenté. Elle émet un préavis défavorable à cet investissement et invite le Conseil général à le refuser »*

Avant d'ouvrir la discussion, le président du Bureau demande si sur le plan financier uniquement, la commune a les moyens d'investir ou pas.

M. Philippe Yerly

Au vu de la présentation des comptes de ce soir, cet investissement du côté financier peut être approuvé.

Le président du Bureau a une question pour M. Crausaz par rapport à une modification de date et s'il y a lieu de la voter.

M. Jacques Crausaz

Il s'agit uniquement d'une précision de planification sur la fiche de décision spéciale, sans besoin de votation.

Le président du Bureau fait mention qu'un projet de statut a été remis sans la modification de l'article 14 mentionnée ce soir. Le Conseil général devra voter les statuts avec la modification.

M. Jacques Crausaz

Il rappelle que le Conseil général ne vote pas les statuts, ils ont été présentés pour bien marquer les contraintes qui sont imposées. Cependant ils lient quand même la commune en tant que fondateurs.

**Discussion :**

M. Jacques Crausaz

Il remercie la commission financière pour son préavis négatif qui est surprenant d'autant plus qu'en décembre dernier, le préavis était positif.

Il rappelle que le projet est un projet privé et qu'il restera privé.

Le Conseil communal a été sollicité par le promoteur pour le soutenir en mettant à disposition le droit de construire. De plus, la valeur du terrain est suffisante à couvrir le 25% nécessaire à un financement bancaire ou autre.

La commune offre une aide initiale au projet et n'est pas autrement impliquée financièrement que ce soit à court, moyen ou long terme.

M. Daniel Charrière, Le Glèbe, à titre personnel

Concernant la modification de l'article 14 des statuts qui fait mention qu'en cas de dissolution, l'avoir restant sera donné au Home médicalisé du Gibloux, il informe qu'il est totalement contre. A savoir que s'il y a dissolution, c'est que la fondation n'est pas capable de fonctionner.

M. Daniel Charrière pour une majorité du cercle de Le Glèbe

*« Je demande à l'assemblée le renvoi de ce point de l'ordre du jour, avec, toutefois, une contre-proposition qui consistera à demander au conseil communal de mener une étude de besoin en nombre, en dimensionnement, en services et en formules de financements pour de tels appartements.*

*Dans son message, le conseil communal relève qu'il paraît nécessaire d'offrir une solution intermédiaire entre le domicile et l'EMS. Je répondrai que c'est certainement vrai mais en finalité, nous n'avons aucune idée sur la forme que doit relever cette solution pour la commune de Gibloux ni son ampleur.*

*En effet, aucune étude de besoin, de dimensionnement, de soutien nécessaire, n'a jamais été menée. Nous ne savons pas de combien d'appartements nous aurions besoin. Il serait très préjudiciable à un futur projet d'extension de devoir « faire » avec un projet déjà existant mais sous-*

dimensionné et inadéquat. Si Marly avec ses environ 45 appartements couvre bien ce besoin, nous pourrions raisonnablement penser qu'un besoin assez proche existe chez nous. Avec un bâtiment qui correspond au tiers de ce besoin... et l'envie de construire les 2/3 restant, sans synergie, sans coordination, sans optimisation, ce serait du pur gâchis dû à une précipitation excessive. De plus, la question du dimensionnement : des appartements studio, 2,5 pièces, 3,5 pièces, n'ont pas été étudiés.

Le projet présenté comprend également 15 places de parking.... Là mon scepticisme devient total sur le manque flagrant de sérieux de l'approche du besoin.

A titre personnel, je tiens à préciser que je crois que ce besoin d'appartements, sans garage, est bien présent, réel et certainement plus important qu'imaginé ici.

Qu'est-ce qui a changé depuis 5 mois... (1er renvoi): en 5 mois, on nous fournit une estimation du coût de construction. Un seul chiffre sorti du chapeau : 5'734'000.- ! Pour n'importe quel projet d'investissement à quelques petits milliers de francs, nous attendons un vrai budget. Aujourd'hui on nous demande 120'000.- sur une simple vue de l'esprit ! Je dirais une estimation à la hache.

On nous fournit également en supplément quelques chiffres sur un hypothétique coût d'exploitation. Selon ce travail, le coût d'exploitation minimal si les appartements sont pleins, serait de 890.-. Aujourd'hui, je relève sur Immoscout, dans le canton de Fribourg 387 appartements de 2,5 pièces à louer, dont seulement 5 dessous de ce prix... et aucun où le garage est compris. Cet élément à lui seul devrait me suffire à me convaincre du fait que cette prétendue analyse est légère et pas sérieuse.

A la lecture du dossier, je trouve également des taux d'intérêt projetés à 1,25%. Pour rappel, les banques ont aujourd'hui encore l'obligation pour un logement privé de ne pas descendre en dessous de 5,0 % selon les règles FINMA. Ce 1,25% est irréaliste pour une simulation à moyen ou long terme.

Enfin, cerise sur le gâteau, ce si sérieux travail de planification financière ne tient pas même compte d'un amortissement de l'immeuble !!! uniquement d'une dette en second rang de 470'000.- Les charges d'entretiens qui sont usuellement de 1% de la valeur du bien, soit environ 57'000.- sont prises en compte à raison de 20'000 seulement. Avec environ 100'000.- frs d'amortissement (50 ans, le canton en compte 30) et les 37'000 de frais d'entretien, le loyer sera augmenté d'environ 2/3 à 80%. Je peux sans peur qualifier ce dossier de travail d'amateur, vite fait, bâclé.

A-t-on un business plan sur 5 ans comme toute entreprise qui se lance pour nous rassurer ? Non.

Donc, les coûts me semblent donc toujours aussi irréalistes et encore plus farfelus dans leur projection.

Enfin, sur le projet dans son ensemble : Un promoteur demande à la commune de se joindre à lui pour ce genre d'appartements, alors que le projet dans son ensemble tourne aux alentours de 100'000'000. Oui, c'est bien 100 millions l'ensemble du projet, et on met sous pression une commune de prendre une décision dans la précipitation, sans aucune projection précise pour 0,2 % de ce projet. J'ai rarement eu l'occasion de sentir la commune aussi instrumentalisée que dans cet exemple, mais je n'arrive pas à savoir dans quel but. Un besoin de cautionnement moral de la part de la commune sur le projet ? Ce n'est PAS notre rôle. En aucun cas. Vu l'ampleur du projet total, ce n'est pas le besoin financier de ce petit 0,2 %.

Pourquoi SAMIVO à besoin à ce point de ce 0,2 % ?, si ce projet est tellement sans risque et bien calculé, rien ne les empêche de se lancer sans nous !

Alors dans quel but réel cette fondation a-t-elle besoin de la commune ? je demande une réponse !

Le conseil communal veut donc nous demander de donner 120'000.-, ce n'est pas un petit montant.

Qui, ici, en cette période d'incertitudes ne serait pas heureux de savoir qu'il a une réserve de

120'000.- à disposition ?, donc on devrait donner 120'000.- à une fondation privée ! faire un don, à une entreprise qui n'a AUCUN business-plan, aucun projet concret qui n'a procédé à aucune analyse ? Je dis NON !

Est-ce que nous avons été élus pour approuver un des dons à une institution privée qui plus est dans des conditions aussi précaires ? Je dis NON !

On nous dit que la commune ne sera pas impliquée, mais nous sommes fondateur et avons un membre au sein du conseil de fondation. Pourrions-nous nous retirer en cas de difficultés financières? je dis NON !

Nous avons été élus pour approuver une politique communale, pour approuver des projets et non pas des idées et surtout pour vérifier le bien-fondé et la bonne gestion de ces projets. En l'occurrence, nous n'avons ni l'un, ni l'autre.

En conclusion, je propose donc le renvoi de ce point et soumetts une contre-proposition qui consiste à mandater le conseil communal à mener une étude de besoin pour des appartements adaptés pour des personnes âgées, à évaluer le nombre, le dimensionnement, les services à fournir et les formules de financements... par formules de financement, j'entends est-ce que c'est à la commune de financer la structure (et ses conséquences financières) ou pas ? A titre d'exemple, à Marly c'est la caisse de pension qui a fait l'investissement et qui donc supporte le risque financier de l'opération. La caisse de pension n'a pas uniquement 20'000.- frs de fonds propres, ils comptent en centaines de millions, voir en milliards pour faire face aux aléas auxquels une telle structure doit faire face. Et enfin, si nous devons supporter la charge financière du projet, il y aurait également lieu d'établir un business plan pour les premières années. »

M. Julien Gremaud pour une majorité du cercle de Farvagny

« La majorité du groupe de Farvagny soutient le projet présenté par le Conseil communal. Les réponses à la plupart de nos questions ont, à notre avis, trouvé réponse, notamment lors de la séance de présentation.

Selon nous, la position de la commission financière est étonnante, pour ne pas dire plus. En effet, lors de la première présentation dudit projet, la commission financière a préavisé le projet de manière positive. Selon nous, la Commune de Gibloux a totalement la capacité financière pour s'acquitter du montant de Fr. 120'000.- prévus. À titre personnel, cette décision est, pour moi, purement politique.

La majorité du groupe de Farvagny souhaiterait néanmoins ajouter aux statuts de la Fondation un nouvel article, qui donnerait la priorité des appartements libres aux habitants de notre Commune. Ainsi, nous proposons au Conseil communal d'ajouter un troisième tiret à l'art. 2 al. 1 qui aurait la teneur suivante : "Les habitants de la Commune de Gibloux, ou les personnes qui ont un lien spécifique avec celle-ci, ont la priorité sur les appartements protégés vacants".

Je me permets encore une remarque personnelle, qui est également le souhait qui émane d'une partie du groupe, à l'attention des conseillers communaux qui siégeront au sein du conseil de fondation : dans la mesure de vos possibilités, veillez à ce que les appartements conviennent à une majorité de nos aînés. Pensez également aux couples qui ne peuvent plus partager une seule et même chambre : pensez aux appartements de 3.5 pièces et pesez de tout votre poids afin que la possibilité de construction de 3.5 pièces soit étudiée.

Merci de votre attention.»

Le président du Bureau mentionne que la modification des statuts est une information au Conseil communal du fait que le Conseil général vote uniquement la création de la Fondation.

M. Jacques Crausaz

Il comprend mieux maintenant le changement de préavis de la commission financière.

Il aimerait pouvoir répondre à M. Charrière, mais son intervention est un tissu d'affirmation sans fondement et pour la plupart fausse. Il est dommage que M. Charrière n'ait pas participé à la séance d'information, car il aurait pu argumenter et une réponse aurait pu être donnée.

M. Charrière aurait pu aussi interpeller le Conseil communal lors de la rencontre avec la commission financière, mais aucun mot.

S'agissant des demandes qui ont été exprimées, il est sachant que certains ont un souci que l'on puisse réaliser une salle commune qui est en général le cas dans ce genre d'immeuble. C'est l'intention des personnes qui s'occupent actuellement du projet de voir dans quelles mesures les locations resteront raisonnables.

S'agissant de la taille des appartements, il en ressort des promoteurs que seul les appartements de 2,5 pce ont du succès.

Le Conseil communal prend note du souhait qu'il soit donné priorité aux habitants de Gibloux pour louer les appartements.

Mme Catherine Perritaz, Farvagny, à titre personnel

Elle souhaite apporter une information supplémentaire à l'intervention de M. Charrière. Il n'est pas exact de dire qu'il n'y a pas de prérequis et de connaissance de terrain. La loi cantonale senior + a été voté et mise en application, il ressort que c'est un réel besoin pour l'avenir de nos seniors d'avoir des appartements protégés.

La notion de besoin a été définie au niveau fédéral avec des applications au niveau cantonal.

M. Eric Haberkorn pour le cercle de Corpataux-Magnedens

Le groupe de Corpataux-Magnedens soutient à l'unanimité ce projet.

M. Eric Haberkorn, Corpataux à titre personnel

*« Je suis surpris pas la teneur de certains débats. L'argument de la méconnaissance du besoin est très discutable. On pourra bien faire une étude qui nous montrera quoi ? Qu'aujourd'hui nous aurions besoin de 40, 60 ou je ne sais combien d'appartements protégés ? Que va-t-il advenir de cette information ? Est-ce que l'on va engager quelques millions pour construire de tels appartements ? Je ne crois pas que ça soit à l'ordre du jour.*

*La forme de la fondation est peut-être imparfaite, soit mais quel est le risque ? De CHF 120'000.- financé par la commune. Il s'agit presque du prix d'un véhicule de voirie.*

*Indépendamment de la forme, jamais nous n'aurions d'appartements protégés pour ce prix. Moi je crains qu'à force de couper les cheveux en quatre nous allons juste nous trouver comme avec le bourg et nous n'aurons strictement rien. Donc je pense que nous devrions dire oui et avancer dans ce projet qui est la seule proposition que je vois sur la table pour que nous ayons quelque chose de concret au bout du compte, sinon nous n'aurions juste rien du tout. »*

M. Jean-François Charrière

Dans l'activité de conseiller communal, il y a beaucoup de contact avec la population. Lors du dîner des aînés en décembre dernier, les membres du Conseil communal ont été interpellés par ces aînés qui demandaient des appartements protégés.

M. Sébastien Richard pour le cercle de Vuisternens-en-Ogoz

*« Le groupe de Vuisternens-en-Ogoz soutient le fait de planifier de telles infrastructures pour nos aînés. Cependant et aux vues des différents documents transmis, certaines questions restent en suspens.*

*En raison de la proximité du home pour personnes âgées, l'implantation de ce nouveau bâtiment fait sens. Cependant, le projet présenté ne permet pas une éventuelle extension future sur le site en question. Dès lors, se pose la question de la stratégie communale sur le développement de telles infrastructures sur notre Commune. En cas de fortes demandes, est-il prévu d'étendre la construction de nouveaux immeubles ? Quels sites seraient prévus pour la mise en œuvre de nouvelles mesures ?*

*Merci d'avance pour vos réponses. »*

M. Jacques Crausaz

Il rappelle qu'il ne s'agit pas d'un projet communal, mais d'un projet privé.

S'agissant aujourd'hui de la stratégie du Conseil communal au sujet des appartements protégés, elle est de saisir les opportunités et d'encourager ce type d'initiative. Ce n'est pas à la commune d'investir.

En son temps à Villarod, il y a eu une initiative pour construire des immeubles locatifs à loyers modérés, l'ancienne commune de Villarod a mis CHF 19'000.- pour encourager la construction de cet immeuble qui est privé et géré par une société immobilière.

Si le Conseil général n'entre pas en matière pour ce coup de pouce initial, il n'y aura pas de fondation car celle-ci est là pour garantir les appartements protégés.

M. Daniel Charrière

En réponse à M. Crausaz qui lui dit d'arriver avec des arguments à l'emporte-pièce à la dernière seconde. Ses arguments sont à l'ordre du procès-verbal et la plupart chiffrée et invite M. Crausaz à les vérifier.

Pourquoi à la dernière seconde ? Il rappelle que la commission financière reçoit les documents quelques jours, 72 heures, avant la rencontre avec le Conseil communal. Le travail d'analyse est rapide et difficile en aussi peu de temps.

De façon générale, il recommande aussi au Conseil communal d'éviter des séances d'information. Le Conseil général est appelé à se déterminer sur de la documentation remise avec la convocation et non lors de séance d'information. Les séances d'information sont destinées à la population.

M. Daniel Charrière maintient sa proposition de renvoi de l'objet avec le contre-projet.

M. Jacques Crausaz

Selon M. Charrière, le fait de remettre le solde en cas de dissolution au Home du Gibloux la pire solution.

Il ne s'agit pas de remettre l'immeuble à ce destinataire mais le résultat de la dissolution. L'immeuble sera vendu, les créanciers payés et s'il reste un solde, celui-ci sera remis à la commune ou au Home du Gibloux.

**Décision :**

Acceptez-vous la proposition de M. Daniel Charrière pour une majorité du cercle de Le Glèbe demandant le renvoi de cet objet ?

**La proposition est refusée à la majorité évidente.**

*6.1 Approbation de la création d'une fondation appelée « Fondation Pra Bastian »*

**Discussion :**

Aucune.

**Vote :**

Acceptez-vous la création d'une fondation appelée « Fondation Pra Bastian » ?

**La création d'une fondation est acceptée à la majorité évidente.**

*6.2 Cession du droit de construire à la fondation sous la forme d'une surface de plancher de 814 m2, propriété de la commune sur le PAD Pra Bastian*

Le président rappelle que la commission financière s'est prononcée avec un préavis défavorable.

**Discussion :**

Aucune.

**Vote :**

Acceptez-vous la cession du droit de construire à la fondation sous la forme d'une surface de plancher de 814 m2, propriété de la commune sur le PAD Pra Bastian ?

**La cession du droit de construire est acceptée à la majorité évidente.**

*6.3 Budgets d'investissements – décisions spéciales*

Le président rappelle que la commission financière s'est prononcée avec un préavis défavorable.

*6.3.1 prise en charge de la moitié des frais d'équipement du terrain*

**Discussion :**

Aucune.

**Vote :**

Acceptez-vous la dépense de CHF 100'000.- pour la prise en charge de la moitié des frais d'équipement du terrain ?

**La dépense de CHF 100'000.- est acceptée à la majorité évidente.**

*6.3.2 prise en charge de la moitié du capital initial de la fondation*

**Discussion :**

Aucune.

**Vote :**

Acceptez-vous la dépense de CHF 20'000.- pour la prise en charge de la moitié du capital initial de la fondation ?

**La dépense de CHF 20'000.- est acceptée à la majorité évidente.**

**Vote d'ensemble :**

Acceptez-vous le projet de construction d'un immeuble d'appartements protégés à Farvagny-le-Grand ?

**Le projet est accepté à la majorité évidente.**

Le président du Bureau considère que la contre-proposition de M. Charrière est retirée du fait que le projet présenté est accepté.

**7. Projet de réalisation de vestiaire au terrain de football de Rossens**

Le Président rappelle que ce point comprend trois votes puis un vote global selon l'art. 44 du règlement du Conseil général.

***Présentation du dossier par M. Roger Berset en remplacement de Mme Paola Ghielmini Krayenbühl***

Pour commencer, il souhaite à Mme Paola Ghielmini Krayenbühl un prompt rétablissement et la remercie pour le travail et la compétence dans la préparation de ce dossier.

Le dossier a été présenté lors d'une séance d'information le 19 février 2020.

Il s'agit d'un projet déjà discuté par les anciennes communes de Corpataux, Rossens et Hauterive en 2005.

En 2012, la commune de Rossens réalise une étude, pour la construction de vestiaires, d'une buvette et la mise en conformité du terrain de Rossens, qui a été par la suite abandonné.

En 2017, le plan financier 2018-2023 de la commune de Gibloux prévoit un investissement de 1 million au terrain de foot de Rossens.

Toutes les informations quant à la stratégie de développement des infrastructures footballistiques se trouvent dans le message du Conseil communal remis avec la convocation.

Il est assez logique de penser à construire une buvette si l'on construit des vestiaires. Actuellement, les autres clubs (Farvagny, Estavayer et Ecuwillens) sont au bénéfice d'une buvette avec des vestiaires. Une buvette peut apporter un peu « d'épinard dans la soupe » à un club.

Le montant de CHF 400'000.- pour la réalisation de la buvette est pris totalement en charge par le FC Bas-Gibloux.

On peut aussi se poser la question sur un tel coût d'un million. Du fait que la commune construit le bâtiment, elle est tenue de respecter les contraintes liées à l'énergie, l'isolation, elle ne peut pas se permettre de construire des containers chauffés à l'électricité.

Pour information, la commune Hauterive FR dont le FC Bas-Gibloux est également membre a réalisé sa part, soit la buvette et les vestiaires à Ecuwillens, et n'entrera pas en matière pour financer une partie du projet à Rossens.

Il précise aussi qu'à la question ouverte par rapport à un terrain synthétique, le Conseil communal a décidé d'étudier les aménagements pour toute la partie sportive à Farvagny. Le Conseil communal va vers une planification dont le projet de Rossens fait partie.

La commune est propriétaire aujourd'hui de 7 terrains de foot qu'elle va garder et entretenir.

A la question de qu'est-ce que l'on va faire de la vieille buvette qui pour certaines et certains pensent au Pavillon communal, il informe que la vieille buvette est le cabanon en bordure de forêt, le pavillon communal n'est en aucun cas la buvette du FC.

Le Pavillon est loué 92 fois par année, son état sera entretenu. Il ne s'agit pas d'une concurrence à la buvette du FC, il se louera indépendamment de la buvette.

Le président du Bureau a pris note que le Conseil communal va étudier l'ensemble des équipements sportifs de Farvagny et demande qu'il étudie pour l'ensemble des villages de la commune de Gibloux.

**Préavis de la Commission financière :**

M. Philippe Yerly, président

*« La commission financière a examiné cet objet. Elle constate que l'investissement prévu s'inscrit dans la stratégie de développement des infrastructures footballistiques de la commune. Le FC Bas-Gibloux comprend le plus grand nombre de membres par rapport aux autres sociétés locales ainsi que le plus grand nombre de joueurs.*

*Le montant financier nécessaire de CHF 1'050'000.- sera prélevé sur la réserve, les frais d'exploitation de CHF 15'000.-/an à charge du compte de fonctionnement qui a les capacités de l'assumer.*

*En conséquence la commission financière émet un préavis favorable à :*

- 1) Investissement de CHF 1'050'000.- pour réaliser les vestiaires*
- 2) Cautionnement de CHF 300'000.- amortissement de 2% pour la réalisation de la buvette*
- 3) Délégation de compétence au conseil communal pour un droit de superficie de 50 ans pour cette buvette*

*et invite le conseil général à l'accepter. »*

**Discussion :**

Mme Christine Capper, Rossens, à titre personnel

En février dernier, il y a eu une belle et détaillée présentation qui a été suivie par un virus. Elle estime qu'il y a des projets absolument indispensables comme les écoles où on aura besoin d'argent. Elle n'est pas prête maintenant à voter 1 million pour le foot alors que l'on ne sait pas du tout vers quoi on va suite à cette crise sanitaire qui devient économique également.

M. Michel Brünisholz pour une majorité du cercle de Le Glèbe

*« Le groupe du Glèbe soutien entièrement ce projet, car de nos jours il n'est vraiment pas pratique d'avoir un terrain de foot sans vestiaires. Vu la réalisation de vestiaires par la commune, nous trouvons qu'il est opportun que le club de football en profite pour réaliser au-dessus, une buvette.*

*Par contre, en analysant le dossier, nous trouvons un peu élevé le coût du vestiaire à Fr. 1'050'000.- en comparaison au coût de la buvette de Fr. 400'000.-.*

*Nous ne trouvons pas judicieux de proposer en même temps la préparation d'un dossier pour un terrain synthétique dans la commune. Mais sur ce point-là, j'y reviendrais en temps voulu.*

*En conclusion, nous soutenons ce projet de construction de vestiaires et de buvette. »*

M. Eric Haberkorn pour le cercle de Corpataux-Magnedens

Le cercle soutien le projet.

M. Philippe Dougoud, Farvagny, à titre personnel

Il a été interpellé par rapport aux montants prévus. Il souhaite avoir des informations quant au devis présenté notamment pour les points 22 à 26 Installations CHF 250'000.-.

M. Roger Berset

Position 23, installations électriques, tableau électrique, luminaires pour vestiaire, buvette, cuisine économat, sono pour buvette, terrain, TV buvette.

Position 24, chauffage, PAC Air-eau, sonde géothermique

Position 25, installations sanitaires

M. Colin Noël, Rossens, à titre personnel

Il apprend avec surprise qu'un rapport sur les différentes infrastructures sportives sur toute la commune va être réalisé prochainement. Il a de la peine à comprendre pourquoi ce rapport est fait en parallèle d'un vote d'investissement de la buvette et vestiaire.

M. Roger Berset

Par rapport à la préparation de ce dossier et aux questions ouvertes des conseillers généraux, le Conseil communal réfléchit et anticipe par rapport aux différentes demandes qui arrivent.

**Décision :**

*7.1 Budget d'investissement – décision spéciale – construction de vestiaires et de leurs locaux annexes*

Le président rappelle que la commission financière s'est prononcée avec un préavis favorable.

**Discussion**

Aucune.

**Vote :**

Acceptez-vous la dépense de CHF 1'050'000.- pour la construction de vestiaires et de leurs locaux annexes ?

**La dépense de CHF 1'050'000.- est acceptée à la majorité évidente.**

*7.2 Cautionnement en faveur du FC Bas-Gibloux pour la réalisation d'une buvette*

Le président rappelle que la commission financière s'est prononcée avec un préavis favorable.

**Discussion :**

Aucune.

**Vote :**

Acceptez-vous le cautionnement de CHF 300'000.- en faveur du FC Bas-Gibloux pour la réalisation d'une buvette ?

**Le cautionnement de CHF 300'000.- est acceptée à la majorité évidente.**

*7.3 Délégation de compétence au Conseil communal pour conclure un contrat de droit de superficie*

Le président rappelle que la commission financière s'est prononcée avec un préavis favorable.

**Discussion :**

Aucune.

**Vote :**

Acceptez-vous la délégation de compétence au Conseil communal pour conclure un contrat de droit de superficie ?

**La délégation de compétence est acceptée à la majorité évidente.**

**Vote d'ensemble :**

Acceptez-vous le projet de réalisation de vestiaires au terrain de football de Rossens ?

**Le projet est accepté à la majorité évidente.**

M. Roger Berset adresse ses remerciements.

**Divers de la soirée :**

Aucun.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie l'assemblée pour les débats et nous donne rendez-vous demain à 19h30 dans cette même salle. La séance est levée à 21h45.

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE RELEVÉE DU CONSEIL GENERAL DU**  
**28 MAI 2020**

- Présidence :** M. Florian Berset
- Conseil général :** **48** Conseillers généraux sont présents (*selon liste des présences annexée*)  
*M. Colin Noël arrive avec du retard.*
- Excusés :** M. Domenico Facciuto et Mme Bernadette Widder
- Conseil communal :** Mme Diana Carbonnier, MM Jean-François Charrière, Roger Berset, Dominique Ayer, Jacques Crausaz, Yves Rumo, Fabien Schafer et Philippe Reynaud
- Excusée :** Mme Paola Ghielmini Krayenbühl

Il est 19h30 quand le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance. Il remercie ses collègues du Bureau, l'administration communale et le service technique pour leur soutien dans l'organisation de cette session quelque peu particulière.

La séance a été convoquée conformément aux articles 34 et 38 de la loi sur les communes (LCo) :

- par convocation personnelle le 11 mai 2020 ;
- par insertion dans la Feuille officielle no 20 du 15 mai 2020 ;
- par avis au pilier public et sur le site Internet de la commune de Gibloux

Il informe que les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Les règles de récusation sont rappelées, personne n'est concernée par un dossier.

L'ordre du jour est le suivant :

8. Décision spéciale d'investissement  
*8.1 Rossens – crédit d'étude pour l'extension de l'école de Rossens*
9. Adoption des statuts de la nouvelle Association de communes du bassin versant de la Glâne et de la Neirigue (ABVGN)
10. Réponse du Conseil communal à la proposition de M. Didier Gobet, Farvagny, à titre personnel, demandant de prendre les mesures responsables au niveau des transports (10 avril 2019)
11. Proposition selon l'art. 47 du Règlement du Conseil général (RCG) de M. Gilles Barras, Farvagny, à titre personnel, concernant le règlement relatif à la détention et l'imposition des chiens
12. Proposition selon l'art. 47 du Règlement du Conseil général (RCG) de M. Julien Gremaud, Farvagny, à titre personnel, demandant au Conseil communal la préparation d'un dossier de projet de terrain synthétique de football sis sur la Commune de Gibloux

13. Proposition selon l'art. 47 du Règlement du Conseil général (RCG) de MM Julien Gremaud, Serge Roubaty, Florian Berset et Mmes Catherine Perritaz, Danielle Baechler, Catherine Ducrest, concernant la création d'un « Prix pour l'environnement »
14. Proposition d'une « Commission sondage »
  - 14.1 *Création d'une Commission*
  - 14.2 *Nombre de membres*
  - 14.3 *Election des membres*
15. Elections
  - 15.1 *Election à la présidence*
  - 15.2 *Election à la vice-présidence*
16. Informations du Bureau
17. Informations du Conseil communal
18. Divers

## 8. **Décision spéciale d'investissement**

### 8.1 *Rossens – crédit d'étude pour l'extension de l'école de Rossens*

#### **Présentation du dossier par M. Fabien Schafer**

La politique communale scolaire et extrascolaire a fait l'objet d'intenses travaux depuis le début de cette législature.

L'agrandissement de l'école de Rossens permettra de rapatrier les élèves scolarisés actuellement à Corpataux et de laisser l'ancienne école de Corpataux pour l'installation de la crèche La Marelle. Ainsi la commune répond au graphique attendu sur le territoire communal tant pour les besoins en structures de garde qu'en infrastructures scolaires tout en optimisant les prestations.

La qualité de vie des différents acteurs en sera améliorée du fait de la création d'un pôle scolaire fort sur Rossens. Terminés les nombreux trajets entre Corpataux et Rossens durant les heures scolaires pour se rendre à la bibliothèque, à la salle de sport, aux activités créatrices, aux services auxiliaires ou, en dehors du temps scolaire à l'accueil extrascolaire.

Le regroupement des classes de tous les niveaux offrira des conditions pédagogiques optimales pour les écoliers.

La vie familiale sera également améliorée, terminée d'avoir l'aîné à Rossens, le suivant à Corpataux et le cadet à Magnedens.

La gestion administrative en sera aussi améliorée tant pour le responsable d'établissement que pour l'administration scolaire et extrascolaire.

Sur le plan financier, en lien avec les exigences de la nouvelle loi scolaire, l'argent pourra être utilisé non pas pour payer des charges de fonctionnement visant à maintenir des classes perdues pour assurer les équilibres pédagogiques mais pourra être investi dans l'avenir en répondant à nos besoins futurs tout en mettant à niveau nos prestations en faveur des enfants.

Comme le disait Richelieu, il ne faut pas tout craindre mais il faut tout préparer. C'est ce qui a été fait, une opportunité avec une vision de moyens et longs termes cohérente et rationnelle pour la collectivité.

Les remarques de mise en œuvre seront prises en considération et le Conseil communal continuera d'être à l'écoute pour faire de cette extension de Rossens un projet répondant pleinement aux attentes tout en ayant conscience que les données du contribuable doivent être strictement optimisées.

C'est dans ce sens que la commission de bâtisse a travaillé pour effectuer les premières démarches qui ont conduit au crédit d'étude soumis ce soir.

Ce crédit d'étude couvre non seulement la phase de concours mais également la phase d'avant-projet, de projet et de mise à l'enquête.

Le dicastère s'engage à tenir informé le législatif de l'avancée des démarches à travers les commissions des affaires scolaires et des structures de garde dans lesquelles siègent des représentants de chaque cercle.

**Rapport de la commission financière :**

M. Philippe Yerly, président

*« La commission financière a examiné cet objet. Elle constate que l'investissement d'un crédit d'étude est nécessaire pour déterminer un projet et réaliser un concours d'architecture. Cette future construction se base sur la planification scolaire prévue pour notre commune afin de répondre aux impératifs de la loi scolaire en matière de reconnaissance d'établissements scolaires et d'efficience d'organisation.*

*Le montant financier nécessaire de CHF 500'000.- sera prélevé sur la réserve d'infrastructures.*

*En conséquence la commission financière émet un préavis favorable à cet investissement et invite le conseil général à l'accepter. »*

**Discussion :**

Mme Sophie Tritten pour le cercle de Vuisternens-en-Ogoz

*« En raison du Covid-19, les séances d'information à la population des 25 et 26 mars sur la politique scolaire ont été annulées. Pour le groupe de Vuisternens-en-Ogoz, il ne s'agit pas de purement et simplement annuler cette information mais de la repousser à un moment où elle pourra, en respectant les règles sanitaires, se faire à nouveau. Certes, le conseil communal est seul compétent pour les questions de politique scolaire. Mais on l'a vu avec le projet d'appartements protégés pour les seniors, le besoin d'information est grand pour les citoyens et citoyennes. Il en est de même pour l'école, précisément parce que tout le monde se sent concerné par ce sujet pour y être tous et toutes passé un jour ! Une présentation de la vision du Conseil communal permettrait de préparer les riverains de l'école de Rossens en premier lieu à ce qui va se passer à moyen terme dans leur voisinage direct. S'assurer du soutien de la population et éviter des procédures d'opposition, voilà ce que doit viser l'information aux citoyens et citoyennes de Gibloux. Une vision doit emporter l'adhésion pour se concrétiser sereinement.*

*Pour ces motifs, le groupe propose que le crédit d'étude soit repoussé à la séance du Conseil général qui suivra directement les séances d'informations à la population, telles qu'elles auraient dû se tenir les 25 et 26 mars derniers. »*

M. Eric Haberkorn pour le cercle de Corpataux-Magnedens

Le cercle soutient le projet et relève l'engagement pris la commune d'affecter l'école actuelle de Corpataux aux besoins de structures de garde.

Le cercle réitère la nécessité que soient maintenues, outre les infrastructures propres à la crèche, des infrastructures propres à une zone de centre de village destinée à la détente et aux loisirs, aussi bien pour les enfants que pour les autres habitants du village.

M. Philippe Dougoud pour le cercle de Farvagny

Ce crédit est la première étape concrète de la stratégie en matière de bâtiments scolaires développés par le Conseil communal. Elle va modifier le visage de nos villages à moyen terme. Il est

compris que la fermeture de l'école séculaire du village fasse mal au cœur mais la rationalité et l'efficience doivent primer au vu des opportunités et des coûts.

Aussi le cercle de Farvagny est favorable à l'octroi du crédit d'étude demandé.

M. Fabien Schafer

S'agissant de la séance d'information, elles seront à nouveau agendées ultérieurement, mais dans un premier temps, le Conseil communal doit avancer avec la planification des travaux.

S'agissant des infrastructures relevées par le cercle de Corpataux-Magnedens, le Conseil communal l'a dit et veut garder des centres forts dans chaque ancienne commune notamment pour la réfection du centre village tant à Corpataux qu'à Vuisternens-en-Ogoz.

Mme Sophie Tritten maintient sa proposition de renvoi de l'objet.

**Décision :**

Acceptez-vous la proposition de Mme Sophie Tritten pour le cercle de Vuisternens-en-Ogoz demandant le renvoi de cet objet ?

**La proposition est refusée à la majorité évidente.**

Acceptez-vous la dépense de CHF 500'000.- pour le crédit d'étude pour l'extension de l'école de Rossens ?

**La dépense de CHF 500'000.- est acceptée à la majorité évidente.**

Avant de passer au point 9 de l'ordre du jour, le président donne l'information suivante :

*« A la réception des dossiers, le Bureau jugeait que ce dossier n'était pas abouti. Il manquait, comme demandé lors du refus en séance de CG 2019 et également par le Bureau en séance du 20 mars 2019, des données/chiffres sur les impacts financiers et les infrastructures (états des installations, les valeurs, les dettes restantes, les projets à faire, etc...) afin de connaître la situation des deux associations. Le Bureau a demandé le retrait de ce point, compétence qu'il a selon la Loi sur les communes, le Conseil Communal a refusé, le Préfet a tranché en disant je cite: j'ai donné l'autorisation au Conseil général de siéger justement pour que les statuts puissent être votés à cette séance de printemps et je m'organise pour que vous receviez les informations. »*

**9. Adoption des statuts de la nouvelle Association de communes du bassin versant de la Glâne et de la Neirigue (ABVGN)**

**Présentation du dossier par M. Yves Rumo assisté de M. Eric Mennel chef de la section protection des eaux**

*« Lors de la séance du 10 avril 2019, je suis venu devant vous pour vous présenter les statuts pour la nouvelle association ABVGN qui malheureusement a été rejeté par l'assemblée. Ce même message de présentation à bien entendu été présenté à toutes les communes membres de l'AEGN et de l'AIMPGPS ces statuts ont été acceptés par ces dernières sans exception.*

*Cette association qui a pour but je vous le rappelle la mise en place d'un projet d'étude pour ces 2 associations pour répondre aux exigences du plan directeur des bassins versant. (Soit la solution de*

tous centralisé à Autigny ou alors rester chacun de notre côté en apportant les améliorations nécessaires)

*Petit historique :*

Le Service de l'environnement (SEn) a élaboré une planification cantonale pour éliminer les micropolluants dans les STEP. Avec pour but que d'ici 2040, 90% de la population devrait être raccordée à une installation traitant ces substances. L'objectif est d'assurer la qualité des eaux des rivières et des ressources en eau potable.

Dans le canton de Fribourg, l'élaboration d'une planification en matière d'élimination des micropolluants a débuté dès 2010 par l'évaluation de l'état général des 25 stations d'épuration existantes, leurs potentiels de regroupement et leurs impacts sur les cours d'eau.

Nous constatons aujourd'hui que les années passent vite et nous voilà 10 ans plus tard avec la création de cette nouvelle association pour répondre à ces exigences.

Aujourd'hui nous constatons notre forte volonté dans le Gibloux de travailler pour le bien de l'environnement et le traitement des micropolluants sont pour moi une priorité indéniable.

Avec la forte conjoncture que nous connaissons dans le secteur de notre commune, il est de notre devoir de tout mettre en œuvre pour ne pas arriver à une saturation totale de la Step d'Autigny. Car il ne faut pas oublier l'état actuelle comme déjà présenté qui arrive au maximum de ces capacités de traitement, je verrais très dommageable de voir des projets de constructions être bloqués pour une impossibilité de traitement de leurs eaux.

La commune de Gibloux bien sûr participera à grande échelle au financement de ces futurs projets, mais en plus de l'aspect financier la commune de Gibloux doit être un des moteurs principaux à un tel projet au vu de nos futurs constructions et mises en séparatif.

C'est pourquoi, le Conseil communal vous propose d'accepter ces statuts tels quels.

Et le cas échéant de rejeter toutes propositions de modifications des articles.

Comme je vous l'ai déjà annoncé 15 communes les ont validés, chaque article modifié aujourd'hui devrait être revoté et une perte de temps considérable dans ce projet. »

### **Discussion :**

Mme Sophie Tritten pour le cercle de Vuisternens-en-Ogoz

L'art. 3 cite les buts et les limites à l'élaboration d'un plan directeur, le suivi de la mise en œuvre des mesures prévues dans la planification et l'accompagnement dans l'étude en vue d'optimiser le traitement des eaux usées. Nous comprenons ici que l'association ne devrait pas entreprendre de travaux sur les infrastructures mais réfléchir et planifier celles-ci. Or, cette compréhension se heurte à l'art. 26 qui traite des dépenses d'investissement. Par ailleurs, sur quoi porterait une initiative ou un référendum (art. 31) si l'objet de l'association porte sur la planification d'infrastructures ? Le groupe de Vuisternens-en-Ogoz voit des contradictions importantes dans ces statuts et souhaiterait des éclaircissements de la part du Conseil communal.

M. Eric Mennel

L'objectif principal de cette association est la réalisation d'un plan directeur de bassin versant, soit un plan d'action. L'important dans cette démarche est de définir quelles sont les mesures nécessaires pour répondre aux déficits qui ont été constatés par le canton et de fixer des délais pour une réalisation qui soit coordonnée entre les différentes communes.

Le deuxième objectif est le suivi de mise en œuvre.

Concernant la réalisation des tâches, cette association dans sa forme telle qu'elle est décrite dans les statuts n'est pas là pour faire des réalisations d'ouvrage mais uniquement de la planification.

Concernant la contradiction avec les derniers articles de loi notamment les initiatives et le référendum, ces articles sont donnés dans les statuts types produits par le service des communes. Les statuts proposés suivent à la lettre les conseils et les recommandations dudit service. L'objectif de ce service est d'éviter que les associations fassent de mauvaises expériences et raison pour laquelle certains articles sont ajoutés dans ces statuts. De ce fait, il n'y a aucune contradiction.

*Arrivée de M. Colin Noël*

M. Gérard Barras pour le cercle de Le Glèbe

*« Situation actuelle : nous avons 2 associations qui gèrent leurs installations de manière totalement indépendantes. Soit L'AEGN avec la STEP d'Autigny qui récupère les eaux usées jusqu'à Villaz-Saint-Pierre et Lussy et L'AIMPGPS qui exploite la STEP de Romont et traite les eaux des communes situées en amont jusqu'à Siviriez et Vuisternens devant Romont.*

*Les 3 buts pour cette nouvelle association sont clairement définis dans le message du conseil communal ainsi que dans le projet de statuts.*

*Ces 3 buts sont :*

*1° L'élaboration et la mise à jour du plan directeur du bassin versant (je suppose qu'il s'agit du bassin versant des 2 associations.)*

*2° le suivi de la mise en œuvre des mesures prévues dans cette planification ;*

*3° l'accompagnement de l'AIMPGPS et de l'AEGN dans l'étude devant permettre l'optimisation du traitement des eaux usées des 2 associations.*

*Il est également précisé que ces buts ne confèrent aucune compétence de réalisation de projet ou d'infrastructures à cette association.*

*La réalisation de ces 3 buts demande la mise en place d'un comité ou d'un groupe de travail qui sera chargé de mandater un bureau d'ingénieur spécialisé et compétent pour analyser la situation, proposer des mesures et suivre l'exécution de ces mesures, (celles-ci assumées financièrement par les 2 associations existantes) et de faire son rapport aux 2 associations existantes.*

*Dès lors, il est regrettable de constater que les statuts qui nous sont soumises au vote ce soir ne correspondent pas du tout aux buts définis.*

*Je rappelle que dans les buts, il ne s'agit que d'études sans aucune réalisation à charge de la nouvelle association.*

*Analyse des statuts :*

*Art 4 : L'association peut offrir ses services : je ne vois pas de quelle manière étant donné qu'elle ne gère pas les installations existantes.*

*Art 5 La durée de l'association : prend fin à la fin de la réalisation des 3 buts.*

*Assemblée des délégués*

*Art 11 : c) elle vote les dépenses d'investissement (Il n'y a pas de dépenses d'investissement mais uniquement des mandats)*

*g) elle décide de la modification des statuts (par exemple la fusion des 2 associations sans passé par des assemblées communales)*

*Comité de direction*

*Art 19 c) il établit l'inventaire des postes de travail de l'association, engage le personnel et surveille son activité (il n'y a pas d'engagement de personnel mais uniquement des mandats)*

*Finances*

*Art 26*

*a) Dépenses d'investissement*

*Les dépenses d'investissement... Les charges de fonctionnement découlant des investissements sont réparties ... (il n'est pas prévu d'investissement)*

*b) Charges de fonctionnement et clé de répartition  
on trouve les charges d'exploitation (ceci n'a rien à voir avec les buts)*

*Art 27 Limite d'endettement*

*a) Fr 1'000'000.00 pour les investissements (il n'y en pas.)*

*Art 31 Initiative et référendum*

*Pas de raison d'être*

*Les articles nommés précédemment démontrent clairement qu'ils sont en contradiction avec les buts de l'association proposés*

*Il est d'autant plus inquiétant que nous n'avons aucune connaissance de l'état des infrastructures des 2 associations aucun état des lieux n'a été fait et que si nous acceptons ces statuts, l'assemblée des délégués peut les modifier sans l'accord des assemblées communales.*

*Pour toutes ces raisons nous vous proposons de renvoyer cet objet.*

*Si le renvoi n'est pas accepté, il sera demandé une modification de tous les articles mentionnées précédemment »*

M. Eric Mennel

A l'intervention quant à la modification des statuts : il n'est pas possible d'apporter des modifications sans que toutes les communes concernées soient concertées. Les statuts sont votés par l'association et il ne revient en aucun cas aux communes de procéder à la modification d'article.

A l'intervention quant à la clé de répartition : c'est vrai qu'il n'y a pas les investissements pour réaliser, quand on mandate un ingénieur pour CHF 500'000.-, il s'agit d'un investissement. Tout ce qui concerne les investissements mentionnés dans les statuts n'est pas du tout en contradiction avec les buts. Tout ce qui a aspect au budget fait partie de l'association qui ensuite est soumis aux assemblées communales.

Dans ce bassin versant, la commune de Gibloux compte 7'000 habitants, la commune de Châtelard 200 habitants, tout le monde ne va pas participer de la même manière à l'investissement nécessaire pour les études. Une clé de répartition est donc indispensable.

L'article 6 dit qu'il oblige les communes membres, mais le but d'une association est de mettre autour de la table des communes pour qu'elles collaborent et travaillent ensemble. L'assemblée des délégués comportera 7 représentants de Gibloux sur 20, un poids relativement important.

M. Yves Rumo

Le projet d'étude donnera la réponse afin de savoir comment se portent les installations actuelles.

A l'intervention quant à l'engagement du personnel, il n'y aura pas d'engagement de personnel, mais un comité mis en place pour le suivi des projets avec une secrétaire. Ce qui engendrera des jetons de présence. Il n'y aura pas un engagement d'une personne à 100%.

M. Gérard Barras

On complique les choses en faisant une association de cette manière. Il serait plus simple de créer un groupe de travail issu des deux associations existantes et d'utiliser la secrétaire d'une de ces associations, tout ira aussi bien et plus rapide.

Il précise qu'il n'a pas contesté l'article 6 qui mentionne que ça oblige les communes.

M. Michel Brünisholz, Le Glèbe, à titre personnel

Il s'agit d'un problème de base, les buts de l'association et les statuts ne sont pas en adéquation. Soit il y a des buts clairs et des statuts en adéquation, soit il y a des statuts qui sont pour une association qui gère le tout.

Quant à l'affirmation de M. Mennel qui mentionne que les budgets des associations sont soumis aux assemblées communales, il souhaite avoir confirmation.

M. Eric Mennel

Les budgets définis au niveau des assemblées des délégués font partie du budget des communes.

M. Michel Brunisholz

Les budgets des associations ne sont pas soumis aux communes, les communes paient une participation. Dans ce cas-là, la commune paie un quart soit 1 million sur 4 millions.

Comme déjà dit, les buts ne sont pas en adéquation avec les statuts. Il y a deux solutions : soit les statuts sont adaptés aux buts ou alors on ne crée pas une association.

Une remarque envers le Conseil communal, en mars 2019, il a déjà été demandé toutes ces informations et à ce jour rien n'a été donné.

M. Jean-François Charrière

M. Brunisholz est très affirmatif et sûr de ce qu'il dit, sauf qu'il a tort. Ces statuts sont en adéquation avec un des éléments les plus importants, la capacité à investir avec l'article qui mentionne que l'on a 1 million de possibilité. Il s'agit de la somme pour faire les études et il n'y a aucun risque. S'il devait venir une proposition de modifier ce chiffre de 1 million, le Conseil général devra donner dans tous les cas son accord.

Le but de l'association est de faire des études sur le plan directeur du bassin versant, de permettre de se rendre compte de ce qui est nécessaire de faire à l'avenir. Ensuite il y a le suivi des affaires, les deux associations devront réaliser quelque chose. La station d'épuration d'Autigny rejette son eau pure dans la Glâne, rivière à petit débit. Nos communes se sont développées durant ces 20 dernières années, la population a augmenté, des zones d'activités se sont créées. Ces communes augmentent la charge polluante et la station n'arrive plus à suivre.

Ce soir, sera votée la proposition d'un prix pour l'environnement, la commune est dans le concret et pourrait recevoir ce prix du fait que l'on propose de s'attaquer à un problème qui est potentiellement là aujourd'hui mais très certainement là d'ici quelques années. L'épuration des eaux a été la première activité de notre société suisse pour l'environnement et l'écologie. Il y a 20 à 30 ans, la pollution était très importante et ce n'est que la mise en place des stations d'épuration qui a permis de corriger le tir.

Le message du Conseil communal est clair, il faut accepter les statuts tels quels, il faut pour les conseillers généraux refuser toute proposition de changement, il s'agit de la seule voie pour avancer. Si ces statuts ne sont pas approuvés ce soir, la commune de Gibloux bloque les possibilités de résoudre le problème de pollution de l'eau.

M. Léo Bulliard, Farvagny, à titre personnel

Personne ne s'oppose au fait que l'on traite le problème écologique ou que l'on s'occupe de la pollution, bien au contraire, tout le monde a envie que ce but soit atteint. Le problème vient plutôt de la forme.

L'on dit au final qu'au niveau des dépenses il n'y aura qu'un million et rien d'autre, il est quand même mentionné à l'article 11 que l'assemblée des délégués vote les dépenses non prévues au budget, des frais pourraient être investis.

Si l'assemblée des délégués peut modifier les statuts, dans ceux-ci rien n'est dit qu'ils doivent repasser au niveau des communes.

M. Yves Rumo

Pour ce qui est du budget de 1 million, tout dépassement devra être voté par les communes.

M. Léo Bulliard

Il est noté dans les statuts que les votes peuvent être votés par l'assemblée des délégués, toute dépense non prévue au budget.

M. Fabien Schafer

Ces statuts en tant que strate inférieure à la législation cantonale ne peuvent pas aller à l'encontre de cette même législation.

L'article 10, lettre m de la loi sur les communes prévoit que pour toute association, comme celle-ci, en cas de modification des statuts, la modification repasse devant les législatifs.

L'article 27 des statuts précise de manière très claire que la limite d'endettement est d'un million pour les investissements.

Si on veut faire modifier la limite d'un million, l'association ne peut pas le faire toute seule conformément à la législation sur les communes, elle doit d'abord en assemblée voter le principe conformément à l'article 11, et ensuite être validé par les législatifs des communes concernées.

Pour exemple, l'année passée, il y a eu un vote du Conseil général pour une modification des statuts de l'association des CO. Il s'agit de exactement des mêmes articles dans ces statuts et les statuts à voter ce soir.

M. Gérard Barras

Pour répondre à M. le Syndic, le cercle de Le Glèbe n'est absolument pas opposé à l'étude. Ce qui est contesté est l'inadéquation des statuts et des buts fixés au départ.

M. Julien Gremaud, Farvagny, à titre personnel

Il est d'accord avec M. Schafer par rapport à la modification des statuts. Cependant, si l'assemblée des délégués venait à prévoir un investissement de 2 millions, sans parler du maximum d'endettement d'un million, en passant par une participation des communes, le Conseil général serait-il concerté ?

M. Fabien Schafer

Si la limite d'endettement est d'un million, comment l'association pourrait-elle investir en s'endettant plus d'un million.

Il ne voit pas la possibilité du scénario à deux millions mais si tel était le cas, l'association aura pris une décision qui sort de sa compétence et cette décision sera renvoyée aux instances pour annulation.

M. Gérard Barras maintient sa proposition de renvoi de l'objet.

**Décision :**

Acceptez-vous la proposition de M. Gérard Barras pour le cercle de Le Glèbe demandant le renvoi de cet objet ?

**OUI 22**

Non 11

Abstention 15

**La proposition de renvoi est acceptée par 22 voix.**

Le dossier sera à nouveau présenté par le Conseil communal au plus tôt à la séance de cet automne.

**10. Réponse du Conseil communal à la proposition de M. Didier Gobet, Farvagny, à titre personnel, demandant de prendre les mesures responsables au niveau des transports (10 avril 2019)**

Les conseillers généraux ont reçu la réponse du Conseil communal avec la convocation à la séance de ce soir.

Le Conseil communal n'a pas d'autre commentaire à ajouter.

M. Didier Gobet

*« Tout d'abord je tiens à remercier la commune pour sa réponse et j'en relève une chose importante : le Conseil communal considère important de garder et développer des transports publics (TP) attractifs et efficaces.*

*J'ai juste une petite précision à apporter : le paragraphe 2.1 mentionne les fréquences quotidiennes de dessert de nos différents villages ; certes les chiffres annoncés sont corrects mais ceux-ci sont à relativiser, car ils englobent les deux directions et en période scolaire. Pour exemple, les fréquences pour Fribourg au départ de Grenilles et Posat sont de 6 (3 en période de vacances scolaires) par jour ; alors que la réponse du Conseil communal fait mention de 12 courses. Pour Estavayer, Villarsel et Rueyres, les fréquences effectives en direction de Cottens (→ Fribourg) sont au nombre de 9, alors que 19 sont annoncées dans la réponse du Conseil communal, en gros, il faut tout diviser par deux. »*

Le président informe que la réponse sera publiée sur le site Internet avec des précisions quant aux fréquences.

**11. Proposition selon l'art. 47 du Règlement du Conseil général (RCG) de M. Gilles Barras, Farvagny, à titre personnel, concernant le règlement relatif à la détention et l'imposition des chiens**

M. Gilles Barras a déposé une proposition à l'intention du Conseil communal concernant le règlement et l'imposition des chiens.

Le Bureau a préavisé cette proposition de recevable.

M. Gilles Barras

Il est le rapporteur et l'acteur de différents faits qui se sont déroulés sur le territoire communal, notamment sur le comportement des propriétaires de chiens. Un grand nombre de personnes n'ose plus aller se promener en forêt du fait que les chiens courent dans tous les sens sans la présence du maître à ses côtés.

Pour rappel : du 1<sup>er</sup> avril au 15 juillet, les chiens doivent être tenus en laisse en forêt.

Il demande la modification suivante :

*« Tout au long de l'année, les chiens doivent être tenus en laisse sur les routes et chemins forestiers du territoire communal ainsi qu'aux abords des places de jeux et des places de sport, au centre du village et dans les quartiers d'habitation, sur tout le tracé du sentier pédestre autour du Lac de la Gruyère. »*

De ce fait, l'alinéa 2 de l'article 7 devient caduc.

Il demande aussi que lors de l'envoi du courrier contenant l'impôt sur les chiens, on insère un rappel des articles 6 à 10 du règlement communal.

On parle surtout de la protection des animaux mais on oublie de parler de la sécurité des utilisateurs de ces endroits.

#### **Discussion :**

M. Philippe Reynaud

Le meilleur ami de l'homme cause beaucoup d'ennui à son meilleur ami. Il prend note de cette proposition.

M. Gilles Barras

Lors de la séance du Conseil général de décembre 2019, il a retiré sa proposition car faisant référence à l'article 30 de la loi cantonale sur la détention des chiens, le point 3 de cet article fait mention qu'une commune ne peut rendre le port de la laisse obligatoire sur tout son territoire.

Par contre, l'alinéa 1 de cet article 30 mentionne que les communes peuvent par un règlement délimiter les espaces interdits aux chiens ainsi que les zones dans lesquelles ils doivent être tenus en laisse. Elles pourvoient au besoin de la signalisation.

Mme Catherine Perritaz Farvagny, à titre personnel

*« Selon l'art 30 loi cantonale sur la détention des chiens qui permet aux communes de délimiter des zones dans lesquelles les chiens doivent être tenus en laisse, Gilles a déposé une requête.*

*Mais la confédération a édicté des lois sur la protection des animaux et ces dernières doivent être lues en parallèle pour édicter des prescriptions communales qui respectent le principe de la proportionnalité.*

*Par exemple la loi cantonale prévoit que du 1<sup>er</sup> avril au 15 juillet les chiens sont tenus en laisse dans les forêts et alentours afin de respecter les mises bas*

*En principe la mesure qui restreint les libertés de tout un chacun doit répondre au principe de la proportionnalité c'est à dire :*

- *L'adéquation (elle doit être propre à atteindre le but visé)*
- *Elle doit être nécessaire ni plus et ni moins*
- *Cohérente au niveau de la territorialité*

*Mise en application d'une telle restriction :*

- *Amende d'ordre à prévoir qui quand et comment*

- Signalisation sur tout le territoire de la commune
- Indication des frontières des autres communes
- Budget
- Période de chasse soit 15 septembre au 15 février, les chiens chassent en liberté durant la chasse ouverte

Réf. Loi sur la protection des animaux confédération suisse

Fiche thématique Protection des animaux Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires

Ordonnance sur la protection des animaux OPAN Art 3, al4, OPAN les animaux ne doivent pas être détenus en permanence à l'attache

Art. 70 al. 1, Opa contacts sociaux Les chiens doivent avoir tous les jours des contacts suffisants avec des êtres humains et si possible avec d'autres chiens

Art.71 Opan mouvement

Les chiens doivent être sortis tous les jours et en fonction de leur besoin de mouvement. Lors de ces sorties, ils doivent aussi dans la mesure du possible, pouvoir se mouvoir librement sans être tenus en laisse.

Au vu des faits cités je demande le refus de la proposition de Gilles pour une restriction de la liberté des chiens en forêt et le renforcement de la restriction sur les places de jeux et sur les places publiques »

M. Didier Gobet, Farvagny, à titre personnel

Il demande d'apporter la précision suivante : centre des villages et non du village.

Mme Nadine Berset, Farvagny, à titre personnel

« Je reviens sur cette proposition et je demande une non-entrée en matière auprès du Conseil Communal. Et pour cause :

Dans le bulletin communal il est inscrit à la page 30 que le CG, en date des 2 et 3 décembre 2019, a pris acte du RETRAIT de la proposition de Gilles Barras car non-conforme vu qu'elle relatait les lois fédérales et cantonales.

La nouvelle proposition présentée ce soir est innovante sous l'angle de la loi communale. Est-ce en soit bien différent ?

Je ne vais pas refaire l'apologie des articles de loi précités par Catherine Perritaz, j'avais les mêmes à disposition en terme d'Affaires vétérinaires, Loi sur la détention des animaux, etc. Ainsi, la proposition de Gilles Barras va à l'encontre de ces directives fédérales et cantonales.

Je reviendrai donc plutôt sur notre Bulletin communal de mars de cette année.

En page 11, je relève le montant de CHF 45'000.- dédié à la perception des impôts sur les chiens.

Quel montant ! Soit, je pense qu'il doit y avoir la part cantonale également comprise dedans. Mais tout de même, quelle somme réjouissante.

Or je m'étonne du si peu de poubelles à disposition sur notre territoire pour justement l'élimination des déchets et déjections.

En me référant encore au Bulletin communal, il est déjà rappelé en page 19 par l'article sur la Police des chiens à chaque détenteur les règles de base pour la détention d'un animal.

Par ailleurs, si une telle requête devait être validée, qu'en serait-il alors :

Des déjections des chats/des renards sur les parcelles privées et les champs agricoles ?

Des VTT sur les chemins forestiers qui dévalent et déboulent à toute allure ?

Des trottinettes et des skateboards sur et aux abords des places de jeux, des places de sports ...

*Des cavaliers en forêt, en bordure de champs, etc. ...*

*Et j'en passe*

*Alors, notre commune devrait alors édicter un règlement relevant à définir où marcher où courir, où pratiquer le vélo, où se promener, où se parquer, et j'en passe ...*

*Ainsi je réitère ma demande de non-entrée en matière concernant cette proposition.*

*Merci pour votre attention. »*

M. Gilles Barras

Il comprend les arguments des deux intervenantes. Cependant si la loi fédérale supprime la loi cantonale et communale, toutes nos lois sont caduques et toute la réglementation sur les chiens doit être revue.

*Il lui est répondu que non.*

Il ne comprend pas pourquoi du 1<sup>er</sup> avril au 15 juillet, il n'y a aucune autre mention dans la réglementation cantonale que ce n'est pour la mise bas des animaux.

De plus, concernant la signalisation, les communes pourvoient aux besoins, il ne s'agit pas d'une obligation.

M. Philippe Dougoud, Farvagny, à titre personnel

Les opinions sont très tranchées sur cet objet. Il constate, étant tous les jours en promenade sur le territoire communal, que les chiens rencontrés ne sont pas tenus en laisse, ni rappelés au pied.

Il y a un désordre de certains propriétaires qui nuit à ceux qui font correctement avec leurs animaux aussi sur le nombre de sacs à crotte qui errent dans la nature.

En conclusion, il serait peut-être bien d'avoir un aperçu de la situation de ce que les employés communaux constatent sur ces déchets.

M. Gilles Barras

Sur les 45 km du sentier du lac, dont Gibloux fait partie, les chiens doivent être tenus en laisse sans faire mention de mois. Alors pourquoi la commune de Gibloux ne pourrait pas dire, dans les lieux cités dans sa demande, que les chiens soient tenus en laisse.

M. Colin Noël, Rossens, à titre personnel

Il rappelle l'article 3 du règlement sur les chiens qui mentionne que la personne qui détient un chien doit éduquer son animal de façon à assurer la protection des personnes, des animaux et des choses et doit en tout temps l'avoir sous contrôle. Il est interdit, en particulier, d'incommoder des passants et des passantes avec un chien.

Le cas de figure est déjà réglé.

De plus, si les chiens n'ont pas la possibilité d'être en liberté en forêt, il faudrait alors définir un territoire où ils pourraient être en liberté.

Mme Catherine Perritaz

Lorsque l'on veut demander une édicte d'une nouvelle loi, il faut prendre en considération les directives fédérales, cantonales et l'application communale.

On ne peut pas changer une loi comme on veut.

La majorité des propriétaires respectent ces lois et c'est à nous aussi de leur dire de les respecter. Cependant si l'on doit commencer à amender, elle souhaite connaître le budget et ne veut plus voir de chien en forêt mais dans les champs des paysans.

**Décision :**

Acceptez-vous la proposition de M. Gilles Barras, Farvagny, à titre personnel, concernant le règlement relatif à la détention et l'imposition des chiens ?

**La proposition est acceptée à la majorité évidente.**

Il est rappelé que le Conseil communal a une année pour donner suite à la proposition, respectivement renoncer à proposer une modification.

**12. Proposition selon l'art. 47 du Règlement du Conseil général (RCG) de M. Julien Gremaud, Farvagny, à titre personnel, demandant au Conseil communal la préparation d'un dossier de projet de terrain synthétique de football sis sur la Commune de Gibloux**

M. Julien Gremaud a déposé une proposition à l'intention du Conseil communal lui demandant la préparation d'un dossier de projet de terrain synthétique de football sis sur la commune de Rossens. Le Bureau a préavisé cette proposition de recevable.

M. Julien Gremaud

*« Je dois bien avouer que la position du Conseil communal évoquée par M. Berset hier soir m'a surpris. Premièrement, cette information d'une étude sur les besoins de nos clubs sportifs n'a jamais été évoquée avant hier soir. Secondement, avant de déposer la proposition dont nous parlons aujourd'hui, la réponse du Conseil communal à ma question n'avait jamais évoqué de quelconque manière cette idée.*

*La proposition que j'avais déposée il y a déjà plusieurs mois semble être prématurée pour certaines et certains d'entre vous et le hasard du calendrier (avec le projet des vestiaires à Rossens) serait apparemment un problème.*

*Je me permets dès lors de prendre la parole pour clarifier quelques points, qui me semblaient importants et utiles :*

- 1) Comme je vous l'avais déjà expliqué, le projet d'un terrain synthétique n'est pas seulement utile à nos trois clubs de football. Ce projet sera également nécessaire à d'autres clubs de sport de la région – je pense notamment à Gibloux Volley, qui a récemment été promu en 1<sup>ère</sup> ligue. Du fait de cette promotion, la flexibilité dont fait actuellement preuve Gibloux Volley pour placer ses matchs ne pourra plus être suivie. De plus, je trouverais tout à fait dommage de reléguer une équipe de ce niveau à des salles de sport ne permettant pas au public de venir les encourager. Je laisse là de côté tous les autres clubs de sports qui utilisent également la salle de sport.*
- 2) Dans la planification financière, il est prévu que des installations soient effectuées pour l'athlétisme. Ces travaux devraient, à mon avis, être prévus dans un cadre plus large, avec une réelle vision d'avenir de ce que nous pourrions appeler un « centre sportif communal ». Ne pas englober un terrain synthétique dans cette vision d'avenir est, à mon sens et à celui des clubs de football de notre Commune, une erreur.*
- 3) Par ailleurs, je me dois quand même de vous rappeler que l'investissement prévu à Rossens est un investissement prévu de longue date. Celui-ci ne correspond pas à un nouveau besoin, mais bien à une remise à niveau.*

*Contrairement aux vestiaires de Rossens, le terrain synthétique est un besoin récent, mais qui est réellement souhaité par nos trois clubs de football.*

- 4) *Le message de ma proposition n'obligerait pas le Conseil communal à proposer un investissement d'ici une année. Le terme de « projet » utilisé dans ma proposition n'est pas à comprendre comme étant un projet d'investissement, mais bien comme un projet au sens littéral du terme.*
- 5) *Enfin, je me dois de vous rappeler que nous ne votons pas ce soir sur un crédit d'investissement, mais sur une demande faite au Conseil communal. Le vote « final » si je puis ainsi le nommer, se fera une fois que le Conseil communal aura décidé de donner suite à cette proposition (premier élément), et il sera effectué par le Conseil général (second élément). Vous aurez dès lors tout le loisir de vous opposer au projet de terrain synthétique concret d'ici là ; bien que je m'attacherai à vous convaincre qu'il s'agit d'une réelle nécessité.*
- 6) *Il est évident que le questionnement principal des opposants à cette proposition est une question financière, et je les comprends. Nous avons décidé ce soir de soutenir la création de vestiaires à Rossens pour un montant de Fr. 1mio, et vous ne souhaitez pas réinvestir un tel montant « pour le football ».*

*Je vous prie néanmoins de garder à l'esprit que l'investissement que nous avons accepté va profiter en majeure partie à un seul de nos clubs, ainsi qu'à certains de nos juniors. Un projet de terrain synthétique profiterait à nos trois clubs, ainsi qu'à la totalité de nos juniors.*

*Enfin, la proposition présentée a notamment pour but de pouvoir chiffrer le futur investissement d'un terrain synthétique : sans chiffre et sans projet, comment est-il possible de se positionner et de débattre ?*

*De ce fait, je vous prie de bien vouloir accepter cette proposition, afin qu'un débat de fond – et non pas seulement de forme comme cela pourrait être le cas ce soir – soit mené. Par ailleurs, la proposition déposée va exactement dans le sens du souhait du Conseil communal de préparer une analyse générale des besoins au sein de la Commune.*

*Le fait de maintenir ma proposition et de la transmettre au Conseil communal nous assurera par ailleurs d'avoir une réponse dans le délai d'une année.*

*Merci de votre attention. »*

### **Discussion :**

Christine Capper, Rossens, à titre personnel

*« Lors de la séance de décembre dernier, nous avons accepté un crédit pour une tondeuse pour les terrains de foot – les robots moins onéreux n'étant pas appropriés – maintenant on demande une pelouse synthétique rapidement. Lors de la présentation, il y a eu une intervention du groupe de Farvagny – je cite: « La très grande qualité de cette pelouse est notamment relevée par les joueurs, dirigeants et supporters des clubs de ligue interrégionale qui se rendent à Farvagny. » Je m'étonne donc qu'on veuille une pelouse synthétique. On entend que le foot est un sport populaire qui ne demande qu'un ballon et un pré – pourquoi donc une pelouse synthétique ?*

*L'utilisation de ces types de pelouses a un impact sur l'environnement, lié au transfert de certaines substances chimiques via les sols et les systèmes de drainage des eaux. Je suis surprise de voir que l'auteur de cette proposition est également un des signataires de la proposition sur le prix de l'environnement.*

*Ces pelouses ont des granulats de pneu qui peuvent aussi représenter un danger pour la santé – bien sûr on nous dira que la quantité dégagée est faible, mais ça va dépendre de la fréquence d'exposition. Personnellement si un de mes enfants jouaient au foot, je ne voudrais pas le voir jouer sur une pelouse synthétique. »*

M. Julien Gremaud

Les terrains synthétiques ne sont plus avec des vieux pneus usés, mais avec du liège, de ce fait plus de pollution. L'impact environnemental n'est plus tout à fait le même.

A l'intervention de pourquoi un terrain synthétique alors que l'on vient d'acheter une tondeuse, selon confirmation hier soir de M. Berset, les terrains de foot resteront. Un terrain synthétique peut être utilisé en automne et hiver contrairement à un terrain classique qui demanderait un entretien coûteux s'ils étaient utilisés après qu'il ait plus des dizaines de litre d'eau.

La possibilité de ce terrain synthétique permettra aux équipes, aux juniors, aux jeunes de pouvoir s'entraîner par tous les temps ou de pouvoir jouer par tous les temps mais également de pouvoir le louer. Il y a un investissement derrière, mais il y aura aussi des revenus.

Pour rappel, il ne sera pas utilisé uniquement par le FC Farvagny-Ogoz mais par les trois clubs de la région.

M. Michel Brünisholz pour une majorité du cercle de Le Glèbe

*« Le groupe du Glèbe ne trouve pas judicieux de proposer l'étude pour un terrain synthétique ce soir, alors qu'hier soir nous avons voté un crédit de plus d'1'000'000.- pour le football. Nous sommes conscients que cet investissement concernait plutôt le FC Bas-Gibloux, mais il concerne l'ensemble de la commune du moment qu'il profitera à tous les juniors.*

*Vis-à-vis de la population, on ne peut pas faire des investissements prioritairement pour le football au détriment des autres sports et sociétés.*

*Par contre, nous sommes heureux d'avoir appris hier soir qu'une étude allait se faire concernant les infrastructures sportives de toute la commune. Nous proposons d'attendre le résultat de cette étude pour voir quels sont les besoins prioritaires des différents sports et sociétés de notre commune.*

*En conclusion, nous rejetons cette proposition. »*

**Décision :**

Acceptez-vous la proposition M. Julien Gremaud, Farvagny, à titre personnel, demandant au Conseil communal la préparation d'un dossier de projet de terrain synthétique de football sis sur la Commune de Gibloux?

Oui 15

**NON 21**

Abstention 12

**La proposition est refusée par 21 voix.**

**13. Proposition selon l'art. 47 du Règlement du Conseil général (RCG) de MM Julien Gremaud, Serge Roubaty, Florian Berset et Mmes Catherine Perritaz, Danielle Baechler, Catherine Ducrest, concernant la création d'un « Prix pour l'environnement »**

Le président étant cosignataire de cette proposition, il est demandé si quelqu'un s'oppose à ce qu'il mène les débats. Tel n'est pas le cas, le président poursuit.

M. Julien Gremaud a déposé une proposition à l'intention du Conseil communal lui demandant la création d'un « Prix pour l'environnement ».

Le Bureau a préavisé cette proposition de recevable.

M. Julien Gremaud

*« Je n'ai rien de spécial à ajouter, si ce n'est que nous avons d'abord imaginé que la création de ce prix pourrait être chapeautée par la commission de l'énergie.*

*Dans le cas où cela ne serait pas souhaité par le Conseil communal, l'idée aurait été alors de proposer une commission spéciale émanant du Conseil général.*

*Merci de votre attention. »*

**Discussion :**

Mme Christine Capper, Rossens, à titre personnel

*« Trouver un moyen d'encourager la population à réfléchir en terme d'environnement est une bonne idée, mais je doute qu'un prix ait vraiment un effet d'encouragement – un prix représente plutôt une récompense. La proposition mentionne à la fois les citoyens et les entreprises ; il est difficile de les comparer – leurs moyens ne sont pas les mêmes. De plus la proposition mentionne l'abandon du taux plancher pour l'euro – j'ai du mal à voir le lien avec l'environnement.*

*Pour l'encouragement, on pourrait travailler avec les subventions, mais ça représente un coût important et ce n'est pas le moment d'en discuter (avec la crise qui nous frappe).*

*J'ai de la peine à imaginer comment ce prix va pouvoir atteindre son but. »*

**Décision :**

Acceptez-vous la proposition de MM Julien Gremaud, Serge Roubaty, Florian Berset et Mmes Catherine Perritaz, Danielle Baechler, Catherine Ducrest, concernant la création d'un « Prix pour l'environnement » ?

**La proposition est acceptée à la majorité évidente.**

Il est rappelé que le Conseil communal a une année pour donner suite à la proposition, respectivement renoncer à proposer une modification.

**14. Proposition d'une « Commission sondage »**

**Présentation du dossier par M. Léo Bulliard :**

*« Le moment pour effectuer ce sondage me semble le plus opportun. Après quatre années passées à siéger non seulement au sein du Conseil général mais également au sein de différentes commissions, nous sommes les mieux placés pour comprendre ce nouveau fonctionnement politique mais aussi pour appréhender les défis qui nous attendent. Nous avons tous à cœur d'assurer le bien-être des habitants de notre commune et de prendre les décisions en vue de son maintien dans son développement.*

*Un tel sondage nous permettrait de mieux saisir ce que les habitants de la commune souhaitent, de prendre note de ce qui fonctionne et si nécessaire de corriger et d'améliorer ce que nous pouvons.*

*Cette démarche vise donc à créer un outil fonctionnel pour la prochaine législature.*

*Le travail de cette commission sera de se positionner sur les questions de la forme du contenu et du suivi de ce sondage. La commission pourra évidemment faire appel à des professionnels lorsqu'elle le jugera nécessaire et ce poste serait voté lors d'une prochaine séance de notre conseil.*

*Le nombre de 5 membres nous paraissait le plus apte à répondre aux soucis de représentativité de nos différents cercles.*

*Je vous remercie pour votre attention et nous espérons que nous pourrions compter sur votre soutien. »*

**Discussion :**

M. Eric Haberkorn, Corpataux, à titre personnel

*« Je salue cette initiative qui rappelle qu'un sondage qui a été effectué autrefois dans la commune de Corpataux. Je suis favorable et vous invite à l'être aussi.*

*Par contre, je pense qu'il y a un danger à quelque part ou un piège qu'il faudrait absolument éviter, c'est faire de sorte que ce groupe devienne une commission d'évaluation de la fusion. Il faudrait plutôt se focaliser sur les besoins et les aspirations des gens à l'avenir et pas sur les espèces de regards critiques et voire polémiques sur l'évaluation de la fusion.*

*Par ailleurs, j'invite les personnes à consulter les archives de Corpataux pour le sondage déjà effectué. »*

14.1 *Création d'une Commission*

**Décision :**

Acceptez-vous la proposition de créer une « Commission sondage »?

**La proposition est acceptée à la majorité évidente.**

14.2 *Nombre de membres*

Le Bureau propose cinq membres, à savoir un par cercle.

**Décision :**

Acceptez-vous la proposition de cinq membres, à savoir un par cercle ?

**La proposition est acceptée à l'unanimité.**

14.4 *Election des membres*

**Proposition des membres par les cercles :**

- Vuisternens-en-Ogoz : Yasmine Macheret
- Farvagny : Léo Bulliard
- Corpataux-Magnedens : Florian Clerc
- Le Glèbe : Daniel Charrière
- Rossens : Catherine Ducrest

**Vote :**

**Le scrutin de liste n'étant pas demandé, Mmes Yasmine Macheret, Catherine Ducrest, MM Léo Bulliard, Florian Clerc, Daniel Charrière sont élus tacitement comme membres de la « Commission de sondage ».**

15. **Elections**

15.1 *Election à la présidence*

**Présentation des candidats :**

Le cercle de Farvagny présente la candidature de M. Julien Gremaud.

**Vote :**

**Le scrutin de liste n'étant pas demandé, M. Julien Gremaud est élu tacitement à la présidence.**

*Le nouveau président adresse quelques mots à l'assemblée :*

*« Je tenterai de ne pas vous retenir trop longtemps vu le temps que nous avons déjà pris lors de ces séances du Conseil général.*

*Avant toute chose, je souhaite remercier mes collègues du groupe de Farvagny, qui m'ont soutenu au tout début de ma démarche. Je souhaite également vous remercier pour la confiance que vous me portez. Je remercie mes collègues du Bureau, avec qui je me réjouis de travailler durant la prochaine année, ainsi que le personnel communal, et tout particulièrement Nadia, qui a effectué un excellent travail pour nous permettre de siéger malgré ces conditions. Un dernier remerciement, mais non des moindres, à Florian Berset, avec qui j'ai eu énormément le plaisir de collaborer durant toute cette année : merci de m'avoir si souvent impliqué dans certaines de tes démarches, de m'avoir fait prendre conscience du travail de Président. Merci également pour les nombreuses et riches discussions que nous avons eues. Tout au long de cette année, j'ai beaucoup appris et tu as toujours mené « ta barque » de manière consciencieuse et avec un pragmatisme que j'envie. J'espère pouvoir être un digne successeur de ton mandat.*

*Notre rôle, en tant que membre du Conseil général, est de représenter au mieux les intérêts des citoyennes et citoyens, d'être un exemple au moment où les critiques envers la politique fleurissent, et d'apporter nos idées aux membres du Conseil communal. Celle ou celui qui tient le rôle de Président se doit également de représenter en tout temps nos concitoyennes et concitoyens.*

*Depuis maintenant 4 ans, nous nous efforçons de travailler du mieux que nous pouvons. Pour certains d'entre nous, cette tâche communale était presque une habitude, vu les nombreuses années passées à s'investir pour nos anciennes Communes respectives. Pour d'autres, et j'en fais partie, cela a été un réel apprentissage ; oser d'abord se présenter à des élections devant la population, avec la crainte de ne pas être élu. Timidement prendre la parole lors de réunions du Conseil général, et oser affirmer ses opinions. Bien que nous soyons maintenant rompus à cette tâche, nous apprenons toujours.*

*Il est vrai, le fonctionnement de notre Conseil général n'est pas toujours parfait, mais je ne peux que me réjouir de siéger au sein de celui-ci (et bientôt de le présider), dans la mesure où le respect, l'écoute et la discussion sont toujours de mise. Je suis convaincu qu'avec les outils nécessaires, celui-ci est à même de représenter les intérêts de chacune et chacun. Avec le bureau, nous vous proposerons d'ailleurs quelques pistes de réflexions et quelques projets d'amélioration de notre règlement prochainement. Je souhaiterais qu'à terme, le Conseil général soit vu non seulement comme un partenaire, mais également comme une autorité communale, avec un réel pouvoir de décision et un rôle de « contre-pouvoir », au sens littéral du terme.*

*Cette législature n'est pas encore à son terme. Il nous reste encore beaucoup de travail à effectuer. De nombreux projets, chacun à un stade différent, retiendront encore notre meilleure attention. Deux projets, qui n'ont pas encore suscité de grands débats lors de nos séances me tiennent particulièrement à cœur :*

- 1) Le premier, est celui de parvenir à mieux expliquer le fonctionnement de notre Conseil général à notre population, l'intéresser à la vie de notre Commune. Il est également important de démystifier la politique communale, de la rendre attrayante et intéressante, ou encore de faire en sorte qu'elle soit considérée comme un « allié » et non comme un « grand mot ».*

*Comme l'expliquait très bien un de nos Conseillers communaux aux jeunes participants aux promotions civiques : la politique régit nos vies, elle décide des impôts que nous devons payer, des droits et des obligations que nous avons et des infrastructures auxquelles nous aurons droit. La politique communale est encore plus intéressante, puisqu'elle est, et j'en suis convaincu, bien plus proche du citoyen.*

*En discutant avec certains habitants, je remarque que notre rôle est encore très (trop) peu connu et reconnu.*

- 2) *Le second, qui est un peu plus ressorti de nos discussions et de nos débats à travers différents objets est celui de garder une vie au sein de chacun de nos villages, tout en permettant à la population de se sentir de « Gibloux ».*

*François Mitterrand – bien qu'il ne soit pas du même bord politique que le mien – a dit une phrase que j'avais lue, et qui m'est depuis toujours restée en tête : « L'homme politique s'exprime d'abord par ses actes ; c'est d'eux dont il est comptable ; discours et écrits ne sont que des pièces d'appui au service de son œuvre d'action ».*

*Les deux grands projets dont je vous parlais ne pourront pas se concrétiser par le biais une décision spéciale d'investissement ou grâce à un règlement. Ce sont par nos actes que nous les réaliserons. Profitons de cette dernière année de législature pour continuer à avancer dans ces projets, afin de pouvoir remettre, d'ici le printemps 2021, une Commune en parfait état de marche aux futurs élus. Je vous remercie encore une fois de votre confiance et vous souhaite une bonne suite de soirée. »*

#### 15.2 Election à la vice-présidence

##### **Présentation des candidats :**

Le cercle de Vuisternens-en-Ogoz présente la candidature de Mme Sophie Tritten.

##### **Vote :**

**Le scrutin de liste n'étant pas demandé, M. Sophie Tritten est élue tacitement à la vice-présidence.**

#### **16. Information du Bureau**

*Rappel des prochaines dates du Conseil général, M. Florian Berset*

- 6 octobre 2020
- 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2020

*Sortie du Conseil général, M. Julien Gremaud*

Au vu des nouvelles décisions prises hier par le Conseil Fédéral, la sortie du Conseil général est fixée au vendredi 18 septembre 2020.

Si la vague du coronavirus devait reprendre, et que la sortie devait être une nouvelle fois repoussée, elle sera malheureusement définitivement annulée.

*Séances d'information du Conseil communal, M. Florian Berset*

Concernant les séances d'information du Conseil communal à l'intention des membres du Conseil général notamment en février dernier concernant le terrain de foot et le projet Pra Bastian, le Bureau regrette le changement de date effectué par le Conseil communal et le manque de présence des conseillères et conseillers généraux. Aussi, le Bureau se pose la question si la formule est adéquate

et réfléchit à une autre solution, par exemple sous la forme de séances officielles du Conseil général.

*Réponses aux questions du Conseil général, M. Florian Berset*

Le Bureau remercie le Conseil communal pour les réponses reçues par courriel la semaine dernière. Chacun a reçu la vue d'ensemble et l'état actuel des réponses. En l'état toutes les questions ont obtenu une réponse. Si une conseillère ou un conseiller souhaite obtenir plus d'information, il lui appartient de reposer une question en faisant référence au numéro de la réponse. Les réponses reçues et la liste avec les nouvelles questions de cette séance seront publiées sur le site Internet de la commune.

### **17. Informations du Conseil communal**

*Bâtiments communaux, M. Roger Berset*

Ce soir, il est présenté un résumé du rapport dont le définitif sera transmis par courriel aux membres du Conseil général dans le courant du mois de juillet et présenté lors de la séance du Conseil général d'octobre 2020.

Ce rapport concerne 52 bâtiments avec une valeur ECAB de 73 millions. Le recensement par bâtiment a permis une identification, un rapport de propriété, un descriptif détaillé, l'état et les réfections nécessaires, l'adéquation avec son utilisation et le descriptif technique pour le planning d'entretien.

Chaque bâtiment possède une fiche technique qui va permettre un suivi de l'entretien et des coûts annuels.

Ces bâtiments sont catalogués en différentes catégories :

- plus d'utilité, à louer ou vendre ;
- loués ;
- à rénover selon planification ;
- autres avec suivi normal d'entretien.

La liste des bâtiments de plus d'utilité est la suivante :

- école à Magnedens ;
- garage à Grenilles ;
- appartement et salle des sociétés à Rueyres-st-Laurent ;
- garage service du feu à Rueyres-st-Laurent – loué actuellement au propriétaire de la maison voisine ;
- appartement, atelier et ancienne école à Villarsel-le-Gibloux – utilisé actuellement par Mme Kyss.

Le Conseil communal viendra en octobre 2020 avec une proposition pour l'avenir de ces bâtiments.

La liste des bâtiments loués est la suivante :

- garage à Farvagny-le-Grand utilisé par l'édilité ;
- entrepôt à Grenilles loué à M. Philippe Esseiva ;
- chalets d'alpage liés par un fermage ;
- appartement à Rossens.

Le Conseil communal va établir un CECB (certificat énergétique cantonal des bâtiments) pour les bâtiments à rénover suivants :

- ancienne école de Magnedens ;
- ancienne administration de Rueyres-st-Laurent ;

- ancienne école de Villarsel-le-Gibloux.

Le Conseil communal va établir un CECB + pour les bâtiments suivants :

- école à Vuisternens-en-Ogoz ;
- ancien bâtiment de l'école à Estavayer-le-Gibloux ;
- ancien bâtiment de l'école à Rossens ;
- école des garçons à Corpataux ;
- centre forestier à Vuisternens-en-Ogoz ;
- complexe communal (Service social, service curatelles) à Rossens.

M. Philippe Dougoud, Farvagny, à titre personnel

Il remercie le Conseil communal pour ces informations.

Un évènement important pour les prochaines décisions du Conseil général est que les bâtiments disposent d'un CECB ou CECB + afin de pouvoir négocier les tarifs en cas de vente.

Il souhaite que le Conseil communal budgétise ces CECB afin d'avoir les informations nécessaires lorsque le Conseil communal viendra présenter les projets de travaux de rénovation.

M. Daniel Charrière, Le Glèbe, à titre personnel

Il remercie et adresse ses félicitations au Conseil communal pour ce travail.

Il souhaite que dans le rapport final soit mentionné les montants des locations.

*Questions du Conseil général, M. Jean-François Charrière*

Le Conseil communal a adressé ses réponses à l'ensemble des questions ouvertes. Celles-ci sont considérées comme réglées.

Comme annoncé précédemment par le président du Bureau, le Conseil communal se tient à la disposition des membres du Conseil général pour tout complément d'information.

M. Dominique Castella, Rossens, à titre personnel

Il remercie le Conseil communal pour les réponses concernant la route des Biches et se permettra de revenir sur ces réponses lors de la prochaine séance du Conseil général.

*Propositions du Conseil général, M. Jean-François Charrière*

La réponse à la proposition 2019-02 concernant les mesures responsables au niveau des transports a été traitée lors de la présente séance.

La réponse à la proposition 2019-03 du 22 mai 2019 de Florian Clerc, pour le cercle de Corpataux-Magnedens, et Nicolas Hoyle, Rossens, concernant l'entreprise de démarches afin de limiter les impacts de l'exploitation de gravier sur le territoire de la Commune de Gibloux a reçu partiellement une réponse dans le rapport de gestion dans lequel les mesures 2020 sont exposées.

Néanmoins, la réponse formelle sera préparée durant l'été et parviendra aux Conseillers généraux d'ici fin août 2020. En raison de la situation particulière liée au Covid-19, elle n'a pas pu être finalisée pour les présentes séances du Conseil général.

Répondant à la proposition du 26 juin 2017, le Conseil communal vous adressera, durant l'été, son rapport 2019 sur le personnel communal. La situation particulière liée au Covid-19 n'a pas permis d'élaborer ce rapport pour les présentes séances.

*Covid-19 – information sur les mesures communales, M. Jean-François Charrière*

Un bref aperçu des mesures prises temporairement ou encore en vigueur en lien avec le Covid-19 sera publié dans le journal communal à paraître vers la mi-juin 2020. Il n'y a donc pas lieu, vu les circonstances particulières de cette séance, de développer ces informations ici-même.

Néanmoins, le Conseil communal tient à remercier, pour leur engagement sans faille durant cette période difficile, Gibloux Solidaire et sa Présidente Mme Catherine Perritaz, les Sociétés de jeunesse et les bénévoles qui se sont mis à disposition pour contacter les personnes isolées, les Samaritains, sans oublier le personnel communal qui s'est également impliqué dans cette action. Sa reconnaissance va également à l'ORCOC et plus particulièrement à son chef, M. Alain Broillet, pour la supervision du projet d'entraide. Il tient encore à relever et saluer l'engagement des pompiers qui ont apporté leur aide au Service des ambulances.

*Mise au concours du poste du chef du Service technique H/F, M. Jean-François Charrière*

Le Conseil général a été informé, lors de la dernière séance, de la démission de M. David Thut de son poste de chef du Service technique avec effet au 28 février 2020.

Comme relevé dans le rapport de gestion 2019, une réflexion globale sur les besoins du Service technique a été menée, touchant à l'organigramme même et à la direction dudit service.

Tenant compte de la vacance d'un autre poste, deux postes ont été mis simultanément au concours en février 2020, soit celui de Chef H/F de la Section Génie civil et Environnement et celui de Chef H/F de la Section Architecture et Urbanisme pour un total de 1.8 EPT. Une flexibilité dans l'attribution de la direction du service entre les deux postes a volontairement été proposée afin de bénéficier des compétences des postulantes et postulants en la matière. Nous n'avons enregistré qu'un nombre restreint de candidatures.

Le Conseil communal a alors clarifié les deux postes pour finaliser sa sélection :

- > Poste à la section Génie civil et Environnement :  
100%, chef du service technique, qualité d'ingénieur
- > Poste à la section Architecture et Urbanisme :  
80%, chef H/F de section, qualité d'architecte ou d'urbaniste

Le poste à la section Architecture et Urbanisme est en phase d'être repourvu pour le 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Par contre, tenant compte de l'importance que revêt le poste de chef H/F du service technique, le Conseil communal a décidé de procéder à une nouvelle mise au concours. Il a notamment mis l'accent sur les qualités requises en matière de direction de service. L'annonce a paru ce lundi 25 mai 2020.

Le Conseil communal adresse ses félicitations à M. Julien Gremaud, nouveau président et à Mme Sophie Tritten, nouvelle vice-présidente.

## **19. Divers**

- M. Haberkorn pour le cercle de Corpataux-Magnedens

### **« Thématique de l'eau**

*Le 12 mai dernier, l'Office fédéral de l'environnement publiait des résultats alarmants sur la qualité des eaux potables en Suisse. Suite à une première estimation, il ressort que plusieurs métabolites du chlorothalonil, un produit phytosanitaire interdit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 car soupçonné d'avoir*

des effets cancérigènes, « pollueraient les eaux souterraines dans de vastes parties du Plateau et seraient ainsi à l'origine de pollutions considérables ».

Cette information a été reprise par la RTS dans l'émission « Forum » du 12 mai puis par la télévision le 13 mai, tant dans les journaux de 12h30 que de 19h30.

En parallèle, le 13 mai dernier également, La Liberté faisait part d'une réponse du Conseil d'Etat à la question de 2 députés, qui relevaient que 17 des 46 stations de mesure existant sur le territoire du Canton présentaient des analyses montrant des dépassements des valeurs tolérées, en particulier pour différents restes d'herbicides.

Un peu plus tôt, la Liberté du 18 avril passé mettait en une la problématique du manque d'eau dans le canton, de ses conséquences pour l'agriculture notamment, et mentionnait que l'Association intercommunale pour l'alimentation en eau de Sarine Ouest (AESO) avait lancé le premier stade de la procédure en cas de manque d'eau. Avry, Prez, Neyruz, Cottens et La Brillaz étaient concernés.

En novembre passé, ce même journal relatait les problèmes de la commune de Grandvillard, dont les eaux étaient contaminées par des agents microbiologiques (Lib. 29.11.2019) ; quelques jours avant (Lib 27.11.2019), c'est Courtepin qui était à l'affiche, avec une problématique de manque d'eau en lien avec l'établissement d'un nouveau quartier cette fois-ci ; toujours à la même période (Lib 21.11.2019), c'est à Faoug que le problème de l'eau faisait l'objet d'un article, avec un risque « que l'eau potable pourrait se tarir quasiment du jour au lendemain », à cause du manque de pluies d'une part, et du fait d'une contamination au chlorothalonil d'une des 2 sources fournissant cette commune en eau potable d'autre part.

Si l'on consulte la documentation de l'Etat accessible sur le site internet du Canton, on relève par ailleurs les points suivants :

- d'après le Rapport sur l'état de l'environnement (2016), chapitre « Protection des eaux souterraines », 60% des captages ne sont pas encore protégés par des zones S légalisées
- 66% des zones S présentent en leur sein des risques faibles à élevés d'utilisation du sol
- d'après ce même rapport, chapitre « Prélèvement d'eaux souterraines », on lit qu'il manque des données hydrogéologiques pour la caractérisation des ressources en eaux souterraines publiques
- on lit aussi qu'une proportion importante d'eaux souterraines publiques sont exploitées pour l'eau potable sans concession, rendant difficile leur gestion et leur protection
- Si l'on se réfère au rapport exposant les résultats de l'Observation nationale des eaux souterraines NAQUA, état 2016, figurant dans le document « Etat et évolution des eaux souterraines en Suisse » de 2019, on lit aussi que « plus d'un tiers de l'eau potable suisse provient d'aquifères en roches meubles du Plateau et des grandes vallées alpines. Les sols jouant le rôle de filtre naturel, ces aquifères sont bien protégés contre les pollutions. Cependant, l'exploitation agricole intensive et la forte densité démographique font que les eaux souterraines du Plateau sont largement contaminées par des polluants et des substances étrangères, comme les nitrates ou les résidus de produits phytosanitaires ».
- On y lit aussi que si la quantité d'eaux souterraines est en principe suffisante, « en réalité cependant, en de nombreux endroits, des conflits avec d'autres utilisations, par exemple des activités agricoles, artisanales ou industrielles ou encore le développement urbain, ne permettent pas, tant s'en faut, d'exploiter un tel potentiel ».
- On y lit encore que « pendant la période sous revue, la valeur de 25 mg/l de nitrates fixée par l'OEaux a été dépassée chaque année auprès de 15 à 20% des stations de mesure » ; que les résidus de produits phytosanitaires sont très répandus, que « le nombre de stations

de mesure auxquelles des substances actives de produits phytosanitaires ou leurs produits de dégradation, les métabolites, ont été décelés dans les eaux souterraines dépasse nettement les 50%. »

- Parmi les recommandations formulées dans ce même document, on soulignera celle-ci : « Il faut délimiter des zones de protection des eaux souterraines bien dimensionnées et juridiquement contraignantes, ce qui n'a pas encore été fait pour environ 40% des captages d'eau potable en Suisse. D'importants conflits d'utilisation existent aussi dans de nombreuses zones de protection correctement délimitées, ce qui entraîne des risques pour l'utilisation de l'eau potable ».
- Si l'on se penche sur le portail cartographique du Canton, on constate par ailleurs des enchevêtrements compliqués entre, par exemple,
  - les secteurs où il est possible d'admettre des sondes géothermiques verticales,
  - les sites pollués,

et, d'autre part,

- les aquifères et
- les horizons sourciers.

Ces enchevêtrements rendent probablement compliquée une gestion durable de la ressource eau potable dans notre région.

Si l'on en vient au niveau de la commune de Gubloux maintenant, on lit dans le Rapport de gestion 2019 que « l'eau potable est la dentée alimentaire la plus importante », qu'elle est également « un moyen de production fondamental », qu'elle est « la ressource naturelle la plus importante de notre commune » et qu'elle est « synonyme de vie », ce que je partage bien sûr pleinement.

On y lit des données pluviométriques et climatologiques qui sont inquiétantes, ce que l'on lisait déjà dans le rapport de 2017, qui exposait un déficit hydrique de 430 l/m<sup>2</sup> par rapport à l'année précédente, et de 191 l/m<sup>2</sup> par rapport à la moyenne des 5 années précédentes.

On y lit aussi que la vision 2030 de la Commune se traduit avant tout par le Plan des infrastructures d'eau potable (PIEP), qui est évidemment un outil à saluer.

On n'y retrouve pas d'information sur les nouveaux forages (notamment celui de Kaisa d'Avau) évoqués dans le rapport 2018.

Ces différents éléments permettent de conclure que l'eau est...

- une ressource précieuse
- susceptible de se raréfier
- subissant d'intenses pressions de la part de l'économie au sens large, et de l'augmentation de la population
- pas toujours bien protégée.

**Questions au Conseil communal :**

**a) Questions sur le plan général**

Toutes les informations émanant de ces divers documents suscitent évidemment de nombreuses questions, dont certaines sont probablement du ressort du Canton, d'autres de la Commune ; néanmoins, les personnes responsables de ce dossier au sein de la Commune de Gubloux pourraient-elles d'ores et déjà renseigner le Conseil général sur les points suivants :

- existe-t-il un inventaire complet et à jour de toutes les sources publiques et privées dans la commune ?

- *connait-on, pour le territoire de la commune, le % des sources publiques et privées qui possèdent des zones de protections S définies et basées sur des études hydrogéologiques? (Si tel n'est pas le cas, il est urgent de réaliser un inventaire complet)*
- *surveille-t-on l'utilisation des sols à l'intérieur des zones S de la commune? Si oui, de quelle manière ?*
- *existe-t-il un inventaire des risques de pollution à l'intérieur des zones S de la commune?*
- *existe-t-il des captages pollués ou qui ont dû être fermés ces dernières années à cause d'une pollution? Si oui, quelle est la nature de la pollution et quelles sont les mesures qui ont été prises dans le captage et dans les zones S ?*
- *existe-t-il un risque de pénurie d'eau potable pour la commune à long terme, par exemple un horizon de 20 à 50 ans (pour la génération future) ?*
- *si une source d'importance majeure pour la commune venait à être polluée ou son débit diminuait, quelles seraient les alternatives d'approvisionnement en eau de la commune ?*

*Les pollutions et problèmes de manque d'eau apparus ces dernières années dans divers lieux de notre canton sont vraisemblablement liés à de nombreux facteurs comme l'absence de zone de protection S, une mauvaise connaissance hydrogéologique, l'augmentation des constructions et de l'industrie, le changement climatique. Une surveillance plus stricte des zones de protection S est nécessaire, et là où elles n'existent pas encore il faut en créer.*

***b) Question spécifique relative à la politique communale en matière de préservation des eaux***

*Outre les dispositions fédérales et cantonales en la matière, et outre le Plan des infrastructures d'eau potable (PIEP), quelle politique la Commune de Gubloux conduit-elle ou entend-elle conduire pour préserver à long terme, en qualité comme en quantité, tout en considérant ses ambitions de développement, l'eau en tant que « ressource naturelle la plus importante de notre commune » ? Je remercie par avance les autorités communales pour leurs réponses. »*

Le Conseil communal prend note des questions.

La parole n'est plus demandée, M. Florian Berset, président sortant, souhaite apporter quelques mots :

*« Cela passe vite, très vite me voilà déjà au terme de mon mandat de président. J'ai eu beaucoup de plaisir à mener, à présider ces séances du Conseil général avec vous toutes et tous. Mon prédécesseur étant avocat, mon successeur futur avocat et entre deux un cuisinier, j'espère que le menu a été à votre goût..*

*J'aimerais adresser des remerciements.*

*Tout d'abord à mon épouse Sophie et mes enfants pour leur soutien et leur compréhension.*

*Aux collègues du Bureau pour leur très bonne collaboration, pour leur engagement, leur appui, leur avis, leur lecture - tous ces courriels et sms. Je vous souhaite chers collègues du Bureau une très belle suite et fin de mandat.*

*Mes remerciements également à toute l'administration communale, Nadia Galley pour tout le suivi des affaires du Bureau, Brigitte Cottet et toute son équipe pour leur soutien et la très bonne collaboration.*

*Merci aussi à tous le Conseil Communal, nos avis étaient certes partagés, mais nous avons toujours su trouver un chemin commun.*

*Et enfin Merci à vous toutes et tous, chers conseillères et conseillers généraux pour votre participation actives aux débats, pour votre confiance et votre collaboration.*

*Je formule mes meilleurs vœux de succès à notre nouveau Président Julien à qui je confie la cloche et je sais qu'il en fera bon usage. Je suis persuadé qu'il mènera à bien les débats et présidera avec qualité les prochaines séances ceci avec l'appui de Sophie, nouvelle vice-présidente.*

*Merci de votre attention »*

M. Julien Gremaud, nouveau président, adresse quelques mots à M. Florian Berset, président sortant et lui remet un présent.

La séance est levée à 21h57

Approuvé, le 6.10.2020

La Secrétaire

  
Nadia Galley

Le Président

  
Julien Gremaud